



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

41^e séance plénière

Mercredi 22 octobre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 50 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général (A/58/359)

Mme Ndhlovu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud s'aligne sur la déclaration faite par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et la Chine.

C'est avec un sentiment de fierté à la suite de ses réalisations que la délégation sud-africaine participe au débat sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Non seulement nous avons participé activement à toutes les grandes conférences et réunions au sommet qui se sont déroulées au cours de la décennie écoulée, nous avons également eu le privilège d'accueillir la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée en 2001 ainsi que le Sommet mondial pour le développement durable en 2002.

L'Afrique du Sud admet sans réserve, au regard de la résolution 57/270 B, référence de notre débat au titre de ce point – que nous avons dépassé la phase normative et de planification et que nous devons faire en sorte les résultats des grandes conférences et réunions au sommet soient effectivement mis en oeuvre. Après la tenue de ces grandes conférences et réunions au sommet, nous devons à présent nous employer à l'application cohérente et efficace des décisions prises à ces réunions internationales. Ce que l'Afrique du Sud voudrait avant tout obtenir de l'application de ces décisions est qu'elles débouchent sur une vie meilleure pour l'humanité tout entière.

L'Afrique du Sud, qui fait partie du monde en développement, a beaucoup de mal à se libérer de la crainte et du besoin, libération qu'elle recherche à obtenir. Cet objectif ne peut être réalisé par un pays isolément. En fait, nous sommes tous confrontés à cette difficulté qui doit être résolue dans un cadre multilatéral.

À ce titre, les résultats des grandes conférences et réunions au sommet constituent un cadre d'action intégrée aux niveaux national, régional et international en vue d'atteindre les objectifs clefs que sont l'élimination de la pauvreté, une croissance économique soutenue et le développement durable. Le fait que chaque pays ait la responsabilité première de son propre développement économique et social signifie que les organisations régionales et internationales ainsi que l'ensemble du système des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nations Unies ont également un rôle à jouer dans cet important partenariat. Cependant, pour que celui-ci soit viable, chaque État Membre doit entreprendre de mettre en oeuvre les engagements souscrits.

L'Afrique a déjà indiqué qu'elle s'engageait à contribuer à cette notion de partenariat en appuyant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et en y participant activement. Cette initiative propre à l'Afrique, et si généreusement soutenue par l'ONU et les autres États membres ainsi que d'autres organisations, vise à traiter des problèmes particuliers à l'Afrique dans un cadre cohérent et institutionnalisé de partenariat et d'avantage mutuel.

Aussi important que soit ce cadre régional pour traiter des questions auxquelles l'Afrique est confrontée, la présence d'un environnement socioéconomique international propice reste essentielle si nous voulons réussir. C'est en ayant conscience de cette nécessité que l'Afrique du Sud s'est déclarée déçue de l'échec des négociations de Cancún, tout en indiquant sa détermination à remettre sur les rails le cycle du développement convenu à Doha. Nous croyons également à la nécessité d'assurer la pleine participation des pays en développement à l'élaboration de l'ordre du jour et de normes favorables à une interaction internationale dans les domaines économique, financier et monétaire.

Le système des Nations Unies est également tenu de s'engager pleinement en faveur de l'application des accords et engagements souscrits lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Il importe particulièrement de veiller à ce que les directives politiques de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social pour l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet, soient intégrées dans les programmes de travail et les activités opérationnelles des fonds et programmes concernés de l'ONU.

Ma délégation reconnaît qu'il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental du plus niveau, visant à formuler et à évaluer les politiques relatives aux questions liées au suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet de l'ONU. Il importe également de s'assurer que les méthodes de travail de ses commissions et réunions plénières permettent la plus grande concentration possible sur ces questions, et d'assurer la pleine participation de

tous, afin de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans l'examen des progrès réalisés sur le plan de l'application.

S'agissant du rôle important de l'Assemblée générale comme organe législatif et délibérant pour fixer des normes et des directives, elle est par conséquent considérée comme l'autorité idéale pour surveiller en totalité et superviser la mise en oeuvre des décisions prises au sein d'instances multilatérales. La capacité inégalée de l'ONU de réunir toutes les parties concernées, comme nous l'avons constaté lors des grandes réunions au sommet et conférences telles que le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale sur le financement pour le développement et le Sommet mondial pour le développement durable, suggère donc que l'ONU devrait jouer un rôle général de coordination et de supervision, surveillant la mise en oeuvre par tous les acteurs, les gouvernements nationaux, les institutions régionales et mondiales et la société civile.

Le rôle que le Conseil économique et social peut et devrait jouer comme mécanisme central en matière de coordination à l'échelle du système devrait également être encore davantage consolidé. À cet égard, ma délégation appuie particulièrement la recommandation faite dans la résolution 57/270 B décidant que le Conseil économique et social examinera, dans une optique intersectorielle, les progrès accomplis dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et le suivi de celles-ci, et en évaluera les incidences sur la réalisation des buts et objectifs desdites conférences et réunions. Le rôle que la Commission de statistique pourrait jouer en achevant la mise au point des indicateurs devant servir à évaluer l'exécution des engagements et la réalisation des objectifs de développement demeure un rôle primordial.

Dans cette optique des partenariats, il faut également reconnaître le rôle important que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) devraient jouer dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. La réunion de haut niveau qui rassemble chaque printemps le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, durant laquelle sont débattues la question importante de la cohérence et de la compatibilité des systèmes

internationaux monétaires, financiers et commerciaux à l'appui du développement, ainsi que d'autres questions indique bien l'effort accompli pour mettre en oeuvre les décisions prises à Monterrey afin d'améliorer le dialogue et la coordination entre l'ONU et ces institutions. Cela est de bon augure pour de prochains débats sur l'agenda mondial pour le développement, comme pour faire le bilan des progrès de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey.

En même temps, il faut également reconnaître le rôle important que les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires et le secteur privé devraient jouer dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Il dépend de chacun d'entre nous – les États Membres, les organisations non gouvernementales et le système des Nations Unies – pour que soient appliqués avec succès les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. Les engagements pris durant ces conférences et réunions au sommet resteront inutiles si nous ne manifestons pas la volonté politique indispensable de réussir. Les buts que nous nous sommes fixés lors de ces grandes réunions d'éliminer la pauvreté et d'améliorer les vies de millions de personnes risquent de ne pas être atteints.

Je voudrais aussi évoquer brièvement le suivi des textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

La communauté internationale a pris de fermes engagements vis-à-vis des enfants lors de la session extraordinaire consacrée aux enfants et a approuvé à l'unanimité la Déclaration et le Plan d'action « Un monde digne des enfants ». La Convention relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs servent de traité marquant un tournant du fait de la ratification quasi universelle par les États Membres. Les voix des enfants, leurs soucis et aspirations font partie intégrante du document final adopté en 2002. Ces engagements d'édifier un monde digne des enfants doivent nous forcer à mettre en oeuvre nos obligations à titre prioritaire, puisque les questions en jeu, comme l'a dit le Secrétaire général Kofi Annan, concernent l'avenir de l'humanité.

La communauté internationale fait face à des crises mondiales et à un certain nombre de conflits, qui

engagent à tous les titres la vie des enfants pris dans les conflits et dans les désastres humanitaires. Toutefois, dans de nombreuses parties du monde, on a pu aller de l'avant pour améliorer la vie des enfants. Le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en partenariat avec les gouvernements, continue de porter sur les droits de l'enfant à l'échelle mondiale. Une multitude de plans nationaux fondés sur les textes issus de la session extraordinaire sont en place et actuellement mis en oeuvre. La communauté internationale a par conséquent sous les yeux une feuille de route et devrait tenir les promesses faites aux enfants du monde.

Pour terminer, permettez-moi d'exprimer le soutien de ma délégation aux recommandations faites par le Secrétaire général dans son rapport (A/58/228) traitant de la grave question de la sécurité routière à l'échelle mondiale. Il est à nouveau souligné que le fardeau des accidents de la circulation affecte d'une manière disproportionnée les habitants des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, l'Afrique ayant le taux de décès lié aux accidents de la circulation le plus élevé, avec 28 morts pour 100 000 personnes. D'après les prévisions de l'Organisation mondiale de la santé, les accidents de la circulation pourraient devenir la troisième cause de décès et d'incapacité d'ici à 2020, avant d'autres problèmes de santé tels que le paludisme et le VIH/sida. L'impact que cela pourrait avoir sur le développement durable dans les pays en développement se passe de commentaires.

Je voudrais donc particulièrement appuyer la recommandation du Secrétaire général dans le rapport pour une coopération internationale plus ferme afin d'appuyer le développement des capacités nationales des États Membres d'examiner ce problème. Le rôle que pourrait jouer le système des Nations Unies s'agissant de traiter la question de la sécurité routière pourrait se faire, entre autres, par l'identification d'un organisme de coordination au sein du système des Nations Unies permettant de faciliter et de coordonner les initiatives pour la sécurité routière dans le monde. Nous devrions nous féliciter d'un tel projet.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord exprimer notre gratitude au Secrétaire général pour le rapport préparé au titre du point 50 de l'ordre du jour, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet

organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. »

Nous voyons dans son rapport le résultat du travail minutieux et détaillé du Secrétariat et des délégations des États Membres qui ont fait des recommandations sur ce point à l'ordre du jour dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée dirigé par le Président de l'Assemblée.

Nous sommes encouragés par l'observation figurant dans le rapport selon laquelle le consensus mondial qui s'est dégagé des réunions au sommet et conférences organisées par les Nations Unies cette dernière décennie sur les questions de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, en tant que préoccupations principales des cadres de politique nationale et internationale, a redonné de la pertinence au travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, ainsi qu'à sa mission de guider et d'harmoniser les politiques de développement.

À cet égard, le Sommet du Millénaire a marqué un véritable tournant dans le processus de transformation du consensus mondial naissant en objectifs spécifiques appuyés par un engagement politique au plus haut niveau. Dans la Déclaration du Millénaire, nous nous sommes engagés à renforcer la solidarité et le partenariat internationaux pour réaliser en temps voulu les objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous partageons l'opinion selon laquelle la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable – deux grandes conférences qui se sont tenues l'année dernière, respectivement à Monterrey et à Johannesburg – se sont avérées des événements mondiaux très utiles dans la mesure où ils ont offert des mécanismes centrés pour suivre les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Parallèlement, la question de l'intégrité conceptuelle des divers efforts de suivi des textes issus de ces réunions au sommet et conférences internationales est d'un grand intérêt, étant donné la nécessité d'assurer une meilleure coordination des activités mondiales, régionales et nationales de développement. À cet égard, ma délégation estime que l'existence d'une structure permettant une application et un suivi intégrés et coordonnés est la clef de la

promotion d'une action dont les divers éléments se renforceraient mutuellement dans la poursuite des objectifs de développement convenus au niveau international.

Le Kazakhstan partage l'opinion qu'un environnement favorable aux niveaux national et international est d'une importance majeure pour réaliser les objectifs de développement convenus. En ce qui concerne le Kazakhstan, nous pouvons dire qu'il est devenu possible d'incorporer avec succès les engagements en faveur des objectifs de développement dans les stratégies et les programmes nationaux à long terme, du fait de la volonté politique, clairement manifestée par nos dirigeants, de poursuivre le développement du Kazakhstan, à la lumière du principe de la responsabilité économique et sociale de l'État vis-à-vis de ses citoyens.

Le rapport du Kazakhstan sur les objectifs du Millénaire pour le développement, premier rapport présenté à ce sujet par un pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), a démontré que ces objectifs sont pleinement reflétés dans nos stratégies, politiques et programmes en cours de développement national. Nous convenons également qu'un environnement favorable au niveau international exige un partenariat renforcé entre pays donateurs et pays bénéficiaires, fondé sur la conscience du fait que ces derniers doivent prendre en main les plans de développement nationaux et en avoir la maîtrise, ainsi que sur des politiques judicieuses et une bonne gouvernance aux niveaux national et international.

Pour réaliser les objectifs de développement convenus au niveau international, il est nécessaire de renforcer les efforts menés pour mobiliser et utiliser efficacement les ressources financières comme moyen de mise en oeuvre. La réalisation de l'objectif concernant l'aide publique au développement, fixé par l'ONU à 0,7 % du produit national brut, de même que la mobilisation des ressources nationales des pays bénéficiaires, devraient être considérées comme des facteurs clefs dans la réalisation d'objectifs aussi importants que l'élimination de la pauvreté, l'amélioration des indicateurs sociaux, l'accession à un meilleur niveau de vie et la protection de l'environnement.

À cet égard, notre délégation attache une grande importance au Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui doit se tenir la

semaine prochaine en application du Consensus de Monterrey, afin de coordonner au niveau intergouvernemental le suivi de la Conférence de Monterrey.

Le Kazakhstan estime que le rôle du système des Nations Unies, notamment des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), est plus essentiel que jamais s'agissant d'appuyer les efforts des gouvernements pour tenir leurs engagements relatifs aux objectifs de développement. Les réunions conjointes tenues au printemps par le Conseil économique et social, l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), continuent d'être un outil important pour suivre les progrès du système des Nations Unies dans ce domaine de la coopération internationale.

Notre délégation se félicite de la décision prise par la Commission du développement durable, à sa onzième session; de passer à un cycle de travail biennal, y voyant un exemple d'approche coordonnée de l'application des textes issus des grandes réunions au sommet et conférences organisées par les Nations Unies. Cette décision, à notre avis, devrait permettre une évaluation plus poussée des progrès du suivi des textes issus des grandes réunions au sommet et conférences organisées par les Nations Unies.

Nous estimons également qu'un processus d'examen de la mise en oeuvre devrait être utilisé pour réaffirmer les objectifs convenus lors des conférences et réunions au sommet et pour identifier les problèmes et les contraintes, ainsi que les mesures et les initiatives à prendre pour les surmonter. Dans ce contexte, une rencontre importante qui se tiendra en 2005 pour examiner les progrès réalisés dans l'exécution de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, comme en a fait mention l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B, contribuerait, nous l'espérons, à ce processus.

Pour terminer, je souhaiterais réaffirmer notre conviction que l'ONU devrait continuer à jouer un rôle essentiel pour assurer des progrès constants vers la création de partenariat global au service du développement et de l'application des textes issus des réunions mondiales.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je souhaiterais remercier le Secrétaire général pour son rapport sur cet important point de l'ordre du

jour (A/58/359). Nous nous associons également aux remarques faites par le distingué représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le moment est venu de faire face aux défis posés par le manque de progrès dans l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous devons tenir les engagements que nous avons pris lors des conférences et réunions au sommet, où nous avons énoncé ensemble des objectifs de développement convenus au niveau international visant à l'élimination de la pauvreté, à une croissance économique soutenue et à la promotion du développement durable.

En fait, de solides bases pour des mesures se sont dégagées de ces réunions internationales pour aider à la réalisation des objectifs de développement, notamment la Déclaration du Millénaire et les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable. Ainsi, nous devons passer de la phase de fixation des objectifs et des engagements à la phase d'application concrète aux niveaux national, régional et international. Les conférences et réunions au sommet internationales ont également impliqué avec succès dans le processus de développement la société civile, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les autres partenaires concernés. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport : « Ces travaux marquent ainsi une première phase cruciale du processus visant à amener les questions de développement au premier plan du programme de travail multilatéral » (A/58/359, par. 4).

En gardant ces données générales à l'esprit, ma délégation s'est félicitée de la résolution 57/270 B sur le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Nous estimons que cette résolution détaillée devrait servir de guide et de base pour le travail des organes pertinents de l'ONU et des autres parties concernées dont la responsabilité est de mettre en oeuvre les textes issus des conférences et réunions au sommet.

Au niveau national, les politiques et stratégies de développement appropriées sont réellement cruciales pour atteindre les objectifs de développement concertés. Le fait est que les économies nationales sont liées au système économique mondial, d'où la nécessité d'instaurer au niveau international un environnement économique favorable pour appuyer les

efforts de développement nationaux. À cette fin, on ne peut se dispenser, notamment, de renforcer les partenariats entre les pays développés et en développement, de rationaliser davantage les activités du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce, et de faire participer à ce processus d'autres parties prenantes compétentes, notamment la société civile et le secteur privé.

Cette approche holistique exigera forcément la formulation d'une stratégie mondiale. S'agissant du point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis, cette démarche serait un pas dans la bonne direction. À cette fin, l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes est assurément pertinente et vient fort à propos. À cet égard, ma délégation saisit l'occasion pour inviter le groupe de haut niveau de personnalités éminentes à intensifier les efforts visant à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. D'autres organes des Nations Unies ont des rôles tout aussi importants à jouer en la matière.

L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ainsi que ses commissions techniques compétentes, agissant en tant que système à trois niveaux pour le suivi et l'examen des conférences, jouent tous des rôles essentiels dans le processus de mise en oeuvre. Il est donc important de veiller à ce que chacun de ces organes saisisse pleinement les liens existant entre les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies et contribue, dans un effort commun, à l'instauration d'un cadre intégré pour réaliser les objectifs de développement arrêtés sur le plan international.

Qui plus est, il est essentiel de resserrer les liens entre l'élaboration des politiques au niveau intergouvernemental et les travaux opérationnels entrepris au niveau des pays par les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, dont les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. Une telle approche favorisera une plus grande cohérence dans tout l'éventail des activités et des entreprises amorcées par les fonds, programmes et autres organisations et organes compétents des Nations Unies au moment où ils travaillent à la mise en oeuvre des textes issus des conférences et des réunions au sommet.

À cette fin, nous devons nous employer à renforcer la cohérence et la coordination des activités de l'Assemblée générale, en particulier dans les séances plénières, et de la Deuxième et Troisième Commissions. Cela permettrait que le système soit pleinement en mesure d'adopter efficacement une démarche intégrée pour donner suite aux textes issus des conférences et des réunions au sommet.

S'agissant du programme de travail de la Deuxième Commission, ma délégation est d'avis que la restructuration et la réorientation de son ordre du jour doivent être reflétées dans le cadre de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des conférences. Cela doit être fait sans pour autant vider de sa substance l'un quelconque des points de l'ordre du jour, notamment ceux qui sont consacrés à la dette, au commerce ou au financement du développement, et revêtent une importance cruciale pour les pays en développement.

Une autre mesure positive qui pourrait aider à la mise en oeuvre du processus est l'étude d'ensemble envisagée pour 2005 des mesures prises pour atteindre cet objectif. On pense que cet événement majeur pourrait s'avérer intéressant et déterminant sur le plan politique pour les États Membres.

En conséquence, le processus de suivi doit être prioritaire dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale, conformément à la décision prise à la cinquante-septième session, et compte tenu de la nécessité de donner plus d'importance, de cohérence et de retentissement à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. À cet égard, je voudrais souligner que l'importance de cet examen doit être vue dans le contexte du suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

Pour atteindre cet objectif, ma délégation voudrait insister sur le rôle crucial de l'Assemblée générale en tant que mécanisme intergouvernemental suprême et instrument le plus important pour l'évaluation des politiques dans les domaines liés au suivi intégré et coordonné des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet des Nations Unies. L'Assemblée générale doit veiller à ce que l'objectif consistant à intégrer et à harmoniser les directives politiques se traduise dans les faits sur la base de la recommandation du Conseil économique et social en tant que mécanisme de coordination des

commissions techniques et des institutions spécialisées. En outre, l'Assemblée générale devrait également veiller à une meilleure cohérence des politiques entre le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce afin de réaliser les objectifs de développement, notamment l'élimination de la pauvreté, la promotion de la sécurité alimentaire et le renforcement du développement durable.

Pour terminer, ma délégation tient à réaffirmer qu'il faut mettre l'accent sur l'application tout en respectant l'unité thématique de chacune des conférences et réunions au sommet ainsi que de leurs mécanismes de suivi respectifs. À cet effet, nous devons également nous assurer que le processus de mise en oeuvre complète le processus de réforme en cours de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Aussi redoutable que puisse être le défi, nous devons rester optimistes quant à la réalisation des objectifs fixes. Nous espérons que nous ne fléchirons pas et que nous aurons la volonté politique d'aller toujours de l'avant, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227 intitulée « Mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes ».

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*): La Jamaïque s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous nous joignons également aux orateurs précédents pour remercier le Secrétaire général de son rapport intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes » (A/58/359). Le rapport présente un bilan précieux des premières mesures prises dans la mise en oeuvre de la résolution 57/270 B.

L'adoption de cette résolution a représenté une contribution importante au consensus qui s'est dégagé sur la nécessité de se concentrer davantage sur l'application. Elle crée un cadre qui établit un lien étroit entre l'élaboration des politiques au niveau intergouvernemental et les travaux opérationnels menés au niveau des pays. Afin d'honorer les objectifs du Millénaire pour le développement et s'assurer que des efforts concrets et pratiques sont déployés pour atteindre les objectifs divers que nous nous sommes fixés dans la longue série des conférences et des

réunions au sommet, tous les organes des Nations Unies doivent oeuvrer de concert pour améliorer la coordination afin d'appuyer la mise en oeuvre.

Bien que quatre mois seulement se soient écoulés depuis l'adoption de la résolution, nous sommes heureux que, comme l'a indiqué le Secrétaire général, des mesures concrètes soient prises dans un certain nombre de domaines, à l'Assemblée et au Conseil économique et social, pour donner effet aux décisions et recommandations capitales. Toutefois, nous aurions aimé avoir des informations détaillées sur le fonctionnement effectif des mécanismes de suivi établis conformément au chapitre III du Consensus de Monterrey, afin de faciliter une analyse en profondeur et une évaluation des travaux réalisés à ce jour. Il faudra donc, lors des futures sessions de l'Assemblée générale, insister particulièrement pour que ces informations soient fournies.

En ce qui concerne de nouvelles mesures à prendre par l'Assemblée générale au cours de cette cinquante-huitième session pour soutenir l'application de la résolution, nous appelons à un maximum d'efforts en vue d'accélérer l'examen du programme de travail indicatif révisé de la Deuxième Commission, afin qu'une décision puisse être prise d'ici à la date limite fixée en décembre 2003. Il est toutefois important que la question de la restructuration du travail de la Commission soit examinée attentivement et que la qualité des débats ou l'efficacité des travaux de la Commission ne subisse aucun préjudice. Il est surtout important que les questions qui intéressent particulièrement les pays en développement et qui s'inscrivent dans le débat en cours sur la politique économique mondiale restent prioritaires et ne soient aucunement reléguées au second plan.

Nous nous félicitons de la recommandation que les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social se consultent davantage, et nous insistons pour que des mesures concrètes soient prises afin d'assurer que ces contacts soient institutionnalisés.

Le Conseil économique et social a un rôle central de supervision à jouer, et reste l'organe le mieux placé pour coordonner le suivi de l'application des engagements pris lors des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Il est visiblement nécessaire d'améliorer la cohérence, la coordination et la coopération au niveau intergouvernemental entre le Conseil économique et

social et les organisations intergouvernementales telles que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les réunions annuelles de printemps entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods et l'OMC devraient par conséquent être renforcées, et nous nous félicitons de la décision prise par le Conseil dans sa résolution 2003/47 d'inviter des représentants du Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à participer aux prochaines sessions.

Toutefois, pour que ces échanges soient plus utiles, il importe que les textes issus de ces réunions offrent des propositions concrètes, tournées vers l'action, qui auront un effet pratique sur le travail de ces organes relatif aux problèmes de développement. Ceci permettrait plus d'efficacité, de cohérence et de mesures pragmatiques à l'appui du suivi, en particulier du Consensus de Monterrey.

Il est important en tout cela de ne pas perdre de vue l'essentiel en nous concentrant excessivement sur l'analyse des thèmes et sur des questions transversales. Nous ne devons pas transformer l'examen de la mise en oeuvre en un exercice académique compliqué. Pour l'éviter, le Conseil économique et social doit consacrer une attention particulière au travail de suivi. La Jamaïque a appuyé la mise en place d'un mécanisme distinct de suivi, mais comme cette proposition n'a pas abouti, nous espérons que le Conseil remplira ce rôle.

Dans ce contexte, ma délégation espère que la décision en vertu de laquelle le Conseil économique et social conduira ses examens en étudiant des questions thématiques transversales communes aux textes issus de différentes conférences ne va pas nuire à sa tâche nécessaire de suivre les indicateurs et les mesures concrètes prises par tous les acteurs en vue d'atteindre des objectifs précis. À cet égard, le Secrétaire général et le Département des affaires économiques et sociales devraient soutenir cette approche en informant le Conseil de détails spécifiques et des progrès réalisés, ou de l'absence de progrès, par rapport aux engagements pris aux grandes conférences. Cela permettrait à l'Assemblée générale de répondre, en continu, à des problèmes précis rencontrés dans l'application des engagements.

Les commissions techniques ont un rôle important à jouer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour améliorer l'efficacité du suivi par le

Conseil économique et social. En planifiant mieux ses travaux sur les thèmes communs à plusieurs conférences, le Conseil sera en mesure de mener un dialogue fructueux avec les commissions techniques. Nous attendons de ces commissions qu'afin de prêter pleinement appui au Conseil, elles réexaminent d'urgence leurs méthodes de travail dans le but de consacrer davantage d'attention aux textes issus des grandes conférences. Nous espérons voir prochainement un rapport des commissions au Conseil sur leurs efforts en ce sens.

Nous croyons qu'il est vital de dresser des bilans bien organisés et effectifs des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, afin de maintenir la dynamique politique, de sensibiliser les parties concernées et d'évaluer les nouveaux défis et les nouvelles contraintes susceptibles d'entraver l'application des engagements souscrits. Nous reconnaissons que la périodicité et le format de ces bilans doivent faire l'objet d'une évaluation attentive, au cas par cas. Toutefois, cette approche ne doit pas servir à déjouer les efforts faits pour entreprendre des bilans tout à fait nécessaires et pour évaluer en continu l'application des résultats des conférences et réunions au sommet.

Nous nous félicitons donc de la tenue, au cours de la session de 2005 de l'Assemblée générale, d'une manifestation majeure qui comprendra un examen détaillé de l'application des engagements. La communauté internationale aura ainsi l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés. Ce travail continu de vérification de la mise en oeuvre des engagements est un aspect important de la revitalisation de l'Assemblée générale et doit donc être traité comme hautement prioritaire.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*): Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent du Maroc en sa qualité de Président du Groupe des 77.

Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 57/270 B, qui fournit, selon nous, un cadre permettant à l'Assemblée générale d'assurer une supervision politique de

l'application et du suivi des grandes conférences des Nations Unies qui ont eu lieu au cours des 10 dernières années.

Tout travail de suivi doit avoir pour objectif d'aborder la question de l'application. Les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies contiennent des séries d'objectifs et d'engagements clairement définis, pour lesquels tous les États Membres ont accepté une responsabilité partagée. L'application de ces textes fournirait une nette démonstration de fidélité à cette responsabilité partagée et contribuerait immensément à renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Pour les pays en développement, l'application des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies pose d'énormes difficultés. Ces pays ne seront pas en mesure de remplir tous les engagements qu'ils ont souscrits dans le cadre de ces textes, en particulier de la Déclaration du Millénaire, à moins de nouveaux progrès dans la coopération internationale. Les pays développés ont des obligations particulières en matière d'aide publique au développement, d'allègement de la dette et d'accès aux marchés.

Il faut adopter une approche à deux axes pour examiner l'application des textes issus des conférences. Premièrement, il est nécessaire d'adopter une approche intégrée et coordonnée pour les objectifs principaux communs à toutes ou à la majeure partie des conférences. Deuxièmement, il faut aussi procéder à un examen ciblé cherchant à préserver l'identité et l'intégrité de chaque grande conférence et à stimuler les progrès dans la mise en oeuvre des accords conclus concernant le domaine ou secteur spécifique couvert par chacune. Le Conseil économique et social et ses commissions techniques peuvent jouer un rôle majeur dans cette tâche. Pour cela, le Conseil devra poursuivre l'établissement d'un programme de travail pluriannuel pour l'examen de certaines des questions thématiques intersectorielles qui ont été identifiées.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est donnée d'évaluer le fonctionnement des mécanismes de suivi établis par le Consensus de Monterrey. Nous voudrions voir une plus grande coordination entre la réunion annuelle du Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(CNUCED), d'une part, et la réunion biennale de haut niveau de l'Assemblée générale, d'autre part. Outre la grande qualité du dialogue sur les questions examinées et le niveau de spécificité de ce dialogue, ce dont nous avons également besoin est d'un mécanisme efficace pour évaluer la mise en oeuvre des engagements pris et des accords conclus dans le cadre du Consensus de Monterrey.

Le rapport du Secrétaire général (A/58/359) évoque, au paragraphe 11, la nécessité d'établir un lien plus étroit entre les directives politiques et les activités opérationnelles, ainsi que le recommande la résolution 57/270 B. Nous voudrions toutefois mettre en garde sur ce point. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies reposent principalement sur la programmation axée sur les pays, autrement dit sur le fait que le système des Nations Unies répond aux besoins et aux priorités des pays bénéficiaires. Nous pensons que rien ne doit être entrepris qui puisse saper ce principe. Ce principe de couplage ne doit pas être détourné de son objectif pour imposer aux pays en développement un ordre du jour déterminé par les pays donateurs ou par le Secrétariat. La seule relation possible serait d'assurer que les activités des fonds et programmes dans les pays bénéficiaires fassent progresser la mise en oeuvre des textes issus de la conférence.

Pour ce qui est de la question de l'examen du programme de travail de la Deuxième Commission, ma délégation voudrait préciser que cet exercice ne doit pas se dérouler de manière isolée, mais qu'il devrait plutôt être envisagé comme s'inscrivant dans le cadre des efforts de revitalisation de l'Assemblée générale. Toute décision pouvant être prise dans le domaine limité de la Deuxième Commission devrait faire l'objet d'un examen à la lumière des décisions adoptées lors du processus général de revitalisation de l'Assemblée générale et de réforme de l'ONU.

Le rapport soumis, cette année, par le Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323) contient plusieurs suggestions utiles. Nous sommes d'accord avec la proposition du Secrétaire général de convoquer une rencontre importante en 2005. Cet événement devrait nous donner la possibilité de procéder à l'examen d'ensemble des progrès réalisés dans l'application de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire.

M. Maalouf (États-Unis) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent d'avoir la possibilité de prendre la parole sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Nous appuyons vigoureusement la nécessité d'orienter notre travail aux Nations Unies selon les résultats des grandes conférences et réunions au sommet et nous participons activement au groupe de travail spécial à composition non limitée sur cette question. Nous observons que le Secrétaire général a insisté sur le fait que nous devons d'urgence procéder à l'examen critique de l'ensemble des activités de l'Assemblée générale, nous demander si elles sont oui ou non pertinentes à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des autres textes issus de grandes conférences et si elles ont l'impact souhaité.

Tout en étant conscient du fait que le rapport du groupe de travail n'a été adopté qu'en juin dernier et qu'il est, par conséquent, trop tôt pour en présenter les résultats, nous ne devons toutefois pas oublier que plusieurs recommandations relativement modestes ont été formulées par le groupe, sur lesquelles il serait possible de se prononcer durant la présente session de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons que les bureaux des Deuxième et Troisième Commissions aient discuté de la question des chevauchements et des doubles emplois et qu'ils explorent les moyens d'aborder de manière plus coordonnée les questions ayant trait au suivi des conférences.

Comme le pose la résolution 57/270 B, la Deuxième Commission doit examiner son programme de travail et prendre une décision sur ce point d'ici décembre 2003. Les Membres doivent insuffler la vision et les engagements des grandes conférences et réunions au sommet, tels que le Sommet du Millénaire, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable, aux travaux de la Deuxième Commission. Il nous faut prendre la voie du partenariat et de l'action et renoncer à la rhétorique stérile et aux thèmes éculés.

Les États-Unis se félicitent que la résolution 57/270 B mandate les commissions techniques du Conseil économique et social d'examiner leurs méthodes de travail dans le but d'améliorer la mise en oeuvre des résultats des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Le travail

entrepris actuellement par la Commission du développement durable offre un exemple que les autres commissions techniques du Conseil économique et social pourraient vouloir suivre. En mai dernier, la Commission, lors de sa onzième session, a adopté une série de réformes novatrices. Les membres ont convenu de limiter le nombre de séances de négociation et de se concentrer sur la manière dont la communauté internationale, à savoir les gouvernements, les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, peut unir ses efforts pour atteindre nos objectifs ambitieux mais si importants. Prises ensemble, ces mesures permettront à la Commission du développement durable et à l'ONU de mieux répondre aux besoins de tous, en particulier des pays en développement.

Nous comptons travailler de manière constructive avec les autres délégations pour mener à bien la tâche ardue qui nous attend.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point à la présente séance.

Point 51 de l'ordre du jour

Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/58/136 et Corr.1)

M. Alessandro (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie, pays adhérents, la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie, pays associés, ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

Cet important débat est une nouvelle preuve de l'intérêt que la neutralisation et la prévention du paludisme suscitent auprès de la communauté internationale, surtout depuis la création d'un partenariat visant à faire reculer le paludisme, par l'Organisation mondiale de la santé en partenariat avec l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale, et depuis la tenue du Sommet d'Abuja en 2000. Depuis quelques années, nous voyons les attitudes évoluer, le paludisme

figurant désormais au premier rang des priorités des Gouvernements, des organisations internationales et des programmes pour le développement. Avec l'Initiative « Faire reculer le paludisme » et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, une nouvelle forme de partenariat de coopération est née entre les pays à faible revenu et la communauté des donateurs.

L'Union européenne se félicite grandement de ces évolutions. Nous nous rendons compte qu'il faut davantage de ressources pour prendre des mesures concrètes, tout comme nous avons conscience de la limite de ces ressources et de la nécessité de les consacrer en priorité aux efforts de sensibilisation et d'appui. Cela signifie qu'il faut intervenir au quotidien sur le terrain, avec la participation des Gouvernements, des communautés locales et des organisations humanitaires, en vue d'atteindre les objectifs fixés pour la Décennie pour faire reculer le paludisme.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration finale du deuxième Sommet de l'Union africaine, dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement ont confirmé que la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose est prioritaire pour le continent. Ces maladies font peser un lourd fardeau sur la population et ont un terrible impact qui ne fait que nuire aux initiatives de développement prévues au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et du Plan d'action pour l'Afrique du Groupe des Huit.

Cette année, le paludisme tuera plus d'un million de personnes. Plus nombreuses encore seront celles qui contracteront la maladie. Sur les 500 millions de malades du paludisme, 450 millions, soit 90 %, font partie des habitants les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne. En outre, nous savons que le paludisme absorbe chaque année entre 10 et 12 milliards de dollars du produit intérieur brut de l'Afrique. Ce montant inclut les frais médicaux, l'école manquée, la baisse de la productivité ainsi que le manque à gagner en termes d'investissements directs étrangers et de recettes provenant du tourisme. En outre, le paludisme tue chaque jour un grand nombre d'enfants africains. L'Union européenne est vivement préoccupée par cette situation et est prête à agir pour y remédier.

Pour mettre fin au cycle des souffrances et de la pauvreté, les gouvernements et le secteur privé ont intensifié la recherche sur le paludisme. Parallèlement

aux progrès de la recherche sur le paludisme, nous devons élargir de façon notable la portée des efforts déployés en matière de prévention, de soins et de traitement, qui sont interdépendants. La lutte mondiale contre le paludisme nécessitera un financement à la mesure de la crise. Environ 60 millions de dollars par an sont investis dans la recherche sur le paludisme tandis que 200 millions de dollars sont consacrés au traitement des patients sans ressources et à la distribution de moustiquaires et d'insecticides. À cet égard, l'Union européenne est déterminée à renforcer et à accroître l'aide financière qu'elle accorde à la recherche et au développement.

Qu'il me soit permis maintenant de décrire brièvement les mesures que nous avons prises jusqu'à présent. Au titre du dernier programme-cadre européen, qui couvre la période 1998 à 2002, nous avons lancé 24 projets de recherche consacrés au paludisme pour plus de 30 millions d'euros. Y participent près d'une centaine d'instituts de recherche, répartis dans 15 pays africains, 11 pays africains et cinq pays d'Asie et d'Amérique latine. À travers ce partenariat de lutte contre le paludisme, nous encourageons une coopération accrue dans le cadre des initiatives internationales telles que l'Initiative européenne en faveur de vaccins antipaludéens, le réseau africain d'essais de vaccins antipaludéens et le nouveau Partenariat des pays européens et en développement sur les essais cliniques.

Conformément aux recommandations énoncées dans la résolution 57/294 de l'Assemblée générale sur la Décennie pour faire reculer le paludisme, le Parlement européen et le Conseil européen ont adopté, en juillet dernier, un règlement sur l'assistance à la lutte contre les maladies liées à la pauvreté dans les pays en développement, c'est-à-dire le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. Lors de l'octroi des fonds et des compétences, priorité sera donnée aux pays les moins avancés et aux groupes de population les plus défavorisés. La mise en oeuvre de cette nouvelle réglementation disposera d'un cadre de financement de 351 millions d'euros pour la période 2003 à 2006.

L'Union européenne note également que, même si la plupart des médicaments sont tombés dans le domaine public, très peu de pays en développement disposent des capacités suffisantes pour les fabriquer. Par ailleurs, les médicaments actuellement disponibles ne conviennent pas tout à fait aux pays en développement et les médicaments antipaludiques

perdent de leur efficacité face à la résistance accrue du parasite. Nous devrions donc trouver de nouveaux médicaments adaptés aux besoins spécifiques de l'Afrique tout en prenant en considération les problèmes liés à la distribution locale et au maintien de la chaîne du froid.

À cet égard, nous invitons les parties intéressées, en particulier l'industrie pharmaceutique, à effectuer des transferts de technologie afin de stimuler la production locale destinée aux marchés national et régional. C'est pour cette raison que l'Union européenne et ses États membres souscrivent pleinement à la Déclaration de Doha relative à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la santé publique.

Nombreux sont les pays africains qui s'emploient à lutter contre le paludisme. Mais ils n'y arriveront pas seuls. À l'instar du VIH/sida et de la tuberculose, cette maladie exige une intervention cohérente, bien coordonnée et de portée générale, ce qui est au-dessus des moyens financiers et humains de nombreux pays en développement. De par leur ampleur et leur caractère transnational, les maladies liées à la pauvreté exigent une intervention systématique de la part de la communauté internationale. Nous louons le rôle dynamique de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la santé à cet égard.

Nous pensons que la santé publique relève des pouvoirs publics. La lutte contre les maladies liées à la pauvreté doit être menée dans le cadre plus large d'une réforme visant à moderniser les systèmes de santé des pays en développement et à en universaliser l'accès. Garantir de meilleurs soins de santé est à la fois une condition indispensable et un élément clef du développement durable. L'Union européenne est résolue à fournir aux pays partenaires une aide adaptée à leurs plans de développement, afin de tenir compte des objectifs généraux qui sont d'assurer une meilleure santé à la population et de réduire la pauvreté.

Nous avons la ferme conviction que, si la communauté internationale forge un véritable partenariat mondial doté d'outils efficaces et que les pays développés, ceux en développement, le secteur public et le privé oeuvrent de concert à cet objectif commun, il sera possible de faire reculer le paludisme de manière irréversible partout dans le monde, comme cela a été le cas en Europe.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Dans son rapport publié sous la cote A/58/136, le Secrétaire général indique qu'en 2005 – lors de l'examen de la mise en oeuvre des objectifs du Millénaire pour le développement – en étroite collaboration avec le Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, il présentera à cette Assemblée un rapport intérimaire sur les objectifs de la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique.

L'importance de cette présentation à la sixième session est mise en lumière par le fait qu'en Afrique, un nombre croissant de décès sont provoqués par le paludisme. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine réunis en deuxième session ordinaire de l'Assemblée à Maputo, au Mozambique, ont réaffirmé leur engagement consacré dans la Déclaration d'Abuja et dans le programme d'action adopté dans le cadre de l'Initiative « Faire reculer le paludisme ». C'est pour cette raison que ma délégation remercie le Secrétaire général de son rapport et se félicite de ce débat.

M. Hoscheit (Luxembourg), Vice-Président, assume la présidence.

La paludisme reste un problème de santé publique majeur en Namibie, qui nécessite une attention particulière en matière de suivi des tendances et d'élaboration de stratégies de contrôle et de prévention à tous les niveaux du système de soins médicaux et de la communauté. Les statistiques des services de santé font état d'une moyenne de 450 000 cas de paludisme et 800 décès par an dans le pays. Cela équivaut à un taux d'incidence de 248 pour 1 000 dans la population et à un taux de mortalité annuel de 45 pour 100 000. Comme on peut s'y attendre, les femmes enceintes et les enfants de moins de cinq ans courent des risques plus élevés de contracter le paludisme et d'en subir les conséquences. Nos efforts pour lutter contre cette maladie sont entravés par l'insuffisance des ressources à laquelle s'ajoute le manque de personnel qualifié.

Pour faire face à ce problème, notre gouvernement a lancé en 1991 un programme général de lutte antipaludique et des autres maladies à transmission vectorielle. Grâce à ce programme, un certain nombre d'activités ont été entreprises pour améliorer la gestion de la maladie, y compris la formation d'agents sanitaires, l'intensification des

pulvérisations d'insecticide dans les maisons et l'amélioration des comptes rendus par le biais d'un système d'informations médicales.

Les défis persistent mais nous avons réalisé des progrès. Au niveau national, notre gouvernement s'est fermement engagé à s'attaquer au problème du paludisme en mettant en place le programme de contrôle national du paludisme, en nommant un personnel pour lutter contre le paludisme et en prévoyant un budget régulier et un appui logistique.

Le plan de politique et de stratégie nationales pour lutter contre le paludisme a été lancé en 1995. Ce document directif décrit les objectifs, les stratégies et activités de lutte antipaludique à tous les niveaux du système de soins de santé. Il vise également à informer les travailleurs sanitaires et le grand public du rôle qu'ils peuvent jouer pour ramener les taux de morbidité et de mortalité associés au paludisme au niveau le plus bas.

À ce jour, 2 000 travailleurs sanitaires ont été formés pour traiter les cas de paludisme et pour établir un diagnostic microscopique qui passe pour efficace dans l'amélioration de la qualité du diagnostic et du traitement du paludisme. Il a également été possible d'améliorer la couverture et la qualité des pulvérisations exécutées dans les zones touchées, après les initiatives de notre gouvernement et de nos partenaires participant à l'Initiative « Faire reculer le paludisme ».

Pour limiter l'impact du paludisme au sein des groupes vulnérables, on a fourni des moustiquaires traitées à l'insecticide à environ 20 000 femmes enceintes et enfants de moins de cinq ans dans des zones sélectionnées particulièrement touchées. Pour minimiser les effets nocifs de l'épidémie de paludisme dans les communautés touchées, on effectue une surveillance hebdomadaire. Cela a facilité la détection de l'épidémie à une phase relativement précoce. Pour faciliter la lutte antipaludique on a élaboré un plan stratégique quinquennal visant à faire reculer le paludisme.

Le 22 septembre 2003, une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale a été convoquée pour mobiliser les efforts de lutte contre la pandémie du VIH/sida. Aujourd'hui, nous nous réunissons pour discuter d'une autre maladie mortelle qui coûte encore plus de vies que le VIH/sida. C'est un fait qui doit être souligné et considéré comme un signe de ralliement

dans le processus de prise de conscience et de mobilisation des ressources.

On peut prévenir soigner et guérir, le paludisme comme l'indique clairement le rapport du Secrétaire général. On ne meurt de paludisme que si l'on n'est pas soigné rapidement et efficacement. Il nous incombe donc d'aider les pays touchés. On a largement recours aux médicaments antipaludéens. À la différence du virus du VIH/sida, de nombreux pays africains ont accès à ces médicaments. Cependant, la résistance croissante aux médicaments actuels accentue le problème. Il importe donc maintenant de résoudre cette difficulté ainsi que la question du prix accessible des médicaments. Nous ne parviendrons à l'objectif d'Abuja qui préconise une couverture de 60 % que lorsque les nouveaux médicaments améliorés seront plus abordables.

Les efforts communautaire sont indispensables et, comme l'a remarqué le Secrétaire général dans son rapport, les traitements à domicile appuyés par l'information peuvent contribuer largement à la réduction de la mortalité infantile. Le paludisme affecte les zones entourant les communautés touchées et mine leurs projets de développement durable. Dans ce contexte, il convient d'appuyer la recherche en matière de gestion de l'environnement pour ce qui est de la lutte antipaludique en rapport avec le développement.

Nous continuons à appuyer la recherche en cours pour trouver un vaccin mais nous appelons la communauté internationale à soutenir les efforts des pays affectés en leur fournissant les moyens déjà disponibles. À cet égard, nous nous félicitons du transfert de technologie pour la fabrication de moustiquaires traitées à l'insecticide, et des efforts visant à accroître l'accès aux médicaments antipaludiques, et nous encourageons ces initiatives. Nous considérons le transfert de cette nouvelle technologie comme un nouveau départ de la lutte antipaludéenne sans merci dans les pays africains. Des contributions généreuses au Fond mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme permettent d'aider efficacement les pays touchés. Nous rendons hommage aux efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres partenaires s'efforçant de faire reculer le paludisme par la mobilisation des entreprises en vue de participer à la campagne mondiale de lutte contre le paludisme.

Nous saluons l'accroissement des ressources mobilisées pour la campagne visant à faire reculer le paludisme, mais davantage de ressources sont nécessaires pour compléter celles des pays touchés.

Pour terminer, le rapport dont nous sommes saisis contient des recommandations aux pays touchés, à la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier au secteur privé, dans la lutte contre le paludisme. Nous appelons à la mise en oeuvre de ces recommandations afin d'aider les pays africains à appliquer la Déclaration d'Abuja.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Assemblée générale examine aujourd'hui une question extrêmement importante – la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement.

L'impact socioéconomique de cette maladie ne se limite pas au continent africain. Les études montrent que le paludisme existe dans plus de 100 pays, où la population représente 40 % de la population du monde. Les études montrent également que 90 % des cas – dont le nombre oscille entre 300 et 500 millions de cas – se trouvent en Afrique.

Malheureusement, les enfants représentent la majorité des trois millions de personnes qui meurent de la maladie chaque année. Cela est particulièrement regrettable en raison, non seulement du taux élevé d'infection et de décès chez les adultes et les enfants, mais également du fait scientifique douloureux mais établi que le paludisme est guérissable s'il est diagnostiqué et traité à temps. C'est pour cette raison que nous devons porter notre attention à l'aspect humanitaire et non commercial, dans le cadre du traitement de cette maladie.

Les études indiquent que le continent africain a besoin d'environ un milliard de dollars par an pour combattre efficacement le paludisme, et que les fonds disponibles ne représentent qu'un quart des sommes nécessaires. Ma délégation est donc d'accord avec l'affirmation figurant dans le rapport du Secrétaire général, à savoir que le niveau de fonds internationaux pour combattre le paludisme est insuffisant. Nous soutenons l'appel du Secrétaire général à renforcer les dépenses publiques des pays africains avec davantage de fonds internationaux.

Si, comme le montrent les faits, le paludisme est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté,

nous ne pouvons espérer que les pays en développement réussiront à vaincre leurs problèmes de santé sans un accroissement substantiel de l'aide au développement, y compris par un allègement de l'endettement de ces pays, en vue de consacrer davantage de ressources aux services de santé, de promouvoir des programmes de prévention et de traitement, et d'améliorer les services de soins en général.

Toutes les 30 secondes, un enfant meurt du paludisme. Je demande donc aux gouvernements, en particulier à la communauté des donateurs, de faire un calcul simple : combien d'enfants seront morts durant cette intervention? Combien d'enfants mourront durant la discussion de cette question? Combien d'enfants devront mourir avant que la communauté internationale n'agisse pour vaincre cette maladie?

Le paludisme n'est pas considéré comme incurable; au contraire, il existe des moyens de traitement et de prévention. Ce qu'il faudrait, c'est un pourcentage raisonnable des sommes que le monde dépense chaque jour pour les armements et la construction d'arsenaux d'armes.

Mme Bahemuka (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général et le Secrétariat pour les documents fournis au titre de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Le paludisme est la deuxième maladie la plus meurtrière en Afrique, après la pandémie du VIH/sida. Reconnaissant l'ampleur du problème, l'Assemblée générale a, à sa cinquante et unième session, appelé la communauté internationale et les organisations non gouvernementales à fournir des ressources substantielles – en particulier à travers le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – aux pays en développement, particulièrement en Afrique. Cela permettait aux pays africains d'appliquer intégralement le plan d'action adopté à Abuja pour l'initiative visant à faire reculer le paludisme.

Nous sommes reconnaissants à l'Organisation mondiale de la santé et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour leurs efforts communs visant à préparer un rapport sur le paludisme en Afrique, publié à l'occasion de la Journée de lutte contre le paludisme en Afrique, commémorée le 25 avril dernier à Nairobi, Washington D.C. et Londres. Nous apprécions également les efforts de la Banque mondiale et d'autres

partenaires en vue de la mobilisation de ressources et du financement de la campagne contre le paludisme.

Au niveau national, le Kenya reconnaît qu'une bonne santé est un préalable au développement socioéconomique d'un pays. Nous sommes signataires de la Déclaration d'Abuja pour faire reculer le paludisme. Nous avons répondu à la Déclaration par la levée de taxes sur les moustiquaires traitées à l'insecticide. Une Stratégie de lutte contre le paludisme a été mise en place et porte sur l'amélioration de la gestion des cas de paludisme à tous les niveaux du secteur sanitaire, la réduction des risques de paludisme durant la grossesse et l'emploi accru de moustiquaires traitées à l'insecticide et d'autres technologies de contrôle du vecteur, et les réponses face aux épidémies de paludisme.

Le Conseil national de contrôle du paludisme a été restructuré pour devenir le Comité de coordination interinstitutions. Il sera un instrument politique et de gestion financière plus efficace pour obtenir et utiliser des investissements en vue de faire reculer le paludisme au Kenya. L'objectif est de réduire la morbidité et la mortalité causées par le paludisme de 30 % au sein de la population du Kenya d'ici 2006 et de maintenir ce meilleur niveau de contrôle jusqu'en 2010.

Des ressources importantes destinées aux districts du pays sont à présent mobilisées grâce à une réforme du secteur de la santé. Cette réforme permettra de mettre en place le cadre et les mécanismes de financement propres à un soutien amélioré, au niveau des districts, aux services de traitement et de prévention. La Division de la lutte contre le paludisme appuiera la planification des stratégies au niveau des districts, de concert avec la stratégie nationale de lutte contre le paludisme.

Dans le but de renforcer ces efforts, le Gouvernement kenyan, en collaboration avec les autres intervenants, entend renforcer les soins prophylactiques et de promotion de la santé par la lutte antipaludique, un programme de vaccination étendu, une lutte intégrée contre les maladies infantiles et la prévention des maladies contagieuses causées par l'environnement. Nous nous efforçons aussi de renforcer les traitements pour gérer les 10 plus grandes maladies mortelles, notamment par la fourniture de personnel de santé, de médicaments et de matériel. En outre, le Kenya voudrait généraliser la couverture des

assurances maladies et leur accessibilité à la population.

Les efforts nationaux de lutte contre le paludisme exigent un appui international, en termes de financement, de renforcement des capacités et d'équipement. Le Kenya a élaboré un plan stratégique qui lui a permis d'être l'un des bénéficiaires du Fonds mondial. Les fonds obtenus iront au renforcement des systèmes d'alerte rapide antipaludique et aux études visant à améliorer la détection des épidémies dès les premiers stades de leur apparition et à renforcer la riposte à y apporter.

Pour terminer, nous devons travailler ensemble avec la communauté internationale pour renforcer les interventions nationales dans la lutte contre les grandes maladies mortelles qui sévissent dans les pays en développement. Il est on ne peut plus urgent que nos partenaires de développement honorent leurs engagements en contribuant au Fonds mondial de lutte contre les trois maladies qui continuent d'affliger les pays en développement.

M. Menan (Togo) : L'année dernière, à l'occasion de l'examen du point dont l'Assemblée générale est aujourd'hui saisie, la délégation togolaise avait vivement exhorté la communauté internationale à tout mettre en oeuvre en vue de la réalisation des objectifs qu'elle s'est assignés dans le cadre de la Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, en particulier en Afrique. Dans la même optique, et conformément aux vues initialement exprimées, le Togo estime que les objectifs de la Décennie devraient constituer un véritable défi qu'il incombe aux pays où le paludisme sévit à l'état endémique et à la communauté internationale de relever à tout prix.

S'il devrait en être ainsi, c'est qu'il est paradoxal que le paludisme, que l'on s'accorde à désigner comme une maladie pourtant maîtrisable et guérissable à moindre coût, continue de demeurer l'une des causes premières de décès dans les pays africains, comme l'indiquent les statistiques énoncées dans le rapport sur le paludisme en Afrique de 2003, publié conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), statistiques suivant lesquelles en Afrique plus de 3 000 enfants meurent chaque jour du fait de la maladie.

C'est ce même état de choses que relève le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de

la Déclaration du Millénaire (A/58/323) lorsqu'il constate avec amertume que, malgré les progrès accomplis en matière de santé des enfants dans les pays en développement depuis 1990, près de 11 millions d'enfants meurent toujours chaque année avant leur cinquième anniversaire, essentiellement à cause de maladies qui peuvent être facilement évitées ou traitées, le paludisme figurant en bonne place de celles-ci.

Il est néanmoins encourageant de noter qu'à la faveur de la proclamation, en 2001, de la Décennie pour faire reculer le paludisme, tout comme du lancement, trois ans plus tôt, par l'OMS, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque mondiale, de l'initiative « Faire reculer le paludisme », la prévention et la lutte contre la maladie redeviennent des objectifs prioritaires aux plans national et international. C'est, du reste, ce qui ressort du rapport A/58/136 que le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale en application des recommandations contenues dans la résolution 57/294 que notre Assemblée a adoptée au cours de sa dernière session. Ainsi que le rappelle ce rapport, l'administration des médicaments et le recours aux moustiquaires imprégnées d'insecticides demeurent aujourd'hui les seuls remparts efficaces contre la maladie.

Cependant, l'accès aux moustiquaires traitées reste relativement limité en Afrique, en dépit des efforts notables qui ont été faits ces derniers temps pour vulgariser ces moustiquaires et cela, en raison de leurs coûts élevés, qui constituent un obstacle à leur utilisation généralisée. C'est pourquoi, le Togo salue la proposition du Secrétaire général consistant à engager les compagnies qui extraient des produits pétroliers sur le continent africain à contribuer à l'initiative « Faire reculer le paludisme en Afrique » en fournissant à des prix extrêmement réduits des polymères qui serviront à la fabrication des moustiquaires. Notre vœu ardent est de voir l'Assemblée générale entériner une telle recommandation ainsi que les autres recommandations formulées dans le rapport visé plus haut.

Pour témoigner de la détermination du Togo à poursuivre les efforts visant à la promotion de la santé du peuple togolais, en dépit des difficultés financières auxquelles le pays est confronté depuis plus de 10 ans, suite à la suspension de l'aide qu'il reçoit de ses principaux partenaires en développement, le chef de l'État togolais lui-même a annoncé, en juin dernier aux

instances de l'UNICEF, la décision du Gouvernement togolais de baisser les tarifs douaniers sur les moustiquaires imprégnées d'insecticides.

C'est ici le lieu de souligner que, malgré la modicité de leurs ressources et les problèmes de tous ordres auxquels ils sont confrontés, les pays africains essayent, à des degrés divers, d'initier des programmes de santé qui font une bonne place à la lutte contre le paludisme. Ils sont conscients de la nécessité d'accroître les investissements nationaux dans le secteur de la santé et d'en améliorer la gestion, notamment en intégrant davantage les activités de lutte contre le paludisme dans leurs efforts de développement du secteur sanitaire, conformément aux engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de la Déclaration et du Plan d'action sur l'initiative « Faire reculer le paludisme en Afrique », adoptés à Abuja, au Nigéria, en 2000. Toutefois, ils ne sauraient réussir dans cette entreprise s'ils ne bénéficient pas d'une assistance conséquente de la communauté internationale, comme le rappelle opportunément le Secrétaire général dans le rapport qu'il a soumis à l'Assemblée générale.

Concernant les produits pharmaceutiques, selon une étude de l'Institut Pasteur en France, les chercheurs des zones où le paludisme sévit à l'état endémique n'ont pu mettre au point un remède valable pour toutes les formes de parasites responsables de la maladie. L'étude précise, en outre, que l'une des difficultés majeures auxquelles sont confrontés les chercheurs est de combattre la grande capacité des moustiques vecteurs du parasite à s'adapter aux traitements et que les parasites déposés par les moustiques dans l'organisme humain résistent aux médicaments, tandis que les moustiques eux-mêmes développent des résistances aux insecticides.

Il est néanmoins réconfortant que la recherche continue d'enregistrer des progrès appréciables, comme l'atteste le lancement récent, par un groupe pharmaceutique britannique, d'un nouveau produit dénommé Lapdap et destiné à combattre la forme du paludisme la plus meurtrière et la plus répandue en Afrique subsaharienne. Il semble cependant que si la volonté politique prévalait et que si les firmes pharmaceutiques ne privilégiaient pas trop la recherche effrénée de gains élevés, les efforts entrepris pourraient être couronnés de succès tôt ou tard, tant pour la découverte d'un traitement pour tous les types de parasites que pour la mise au point d'un vaccin.

Dans cette lutte engagée contre le paludisme, le Togo, à l'instar des autres pays africains, espère vivement que la communauté internationale n'aura de cesse d'appuyer les pays durement touchés afin que des vies humaines continuent d'être sauvées et que la Décennie pour faire reculer le paludisme permette d'inverser à terme la tendance de la maladie.

Ce faisant, la communauté internationale contribuera à répondre à l'un des besoins spécifiques de l'Afrique, qui est celui de la promotion de la santé et du bien-être des populations, tout comme elle pourra surtout permettre d'éviter aux familles, dans les lointaines contrées africaines, ces scènes douloureuses, affligeantes et pénibles, illustrées souvent par la mort d'un enfant tout simplement parce que les parents n'ont pas pu trouver la somme d'argent nécessaire à l'achat des produits pharmaceutiques, somme d'argent qui hélas, dans bien des cas, ne représente que l'équivalent d'un dollar américain.

Pour terminer, je voudrais réitérer toutes les appréciations du Gouvernement togolais aux agences du système des Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance notamment, ainsi qu'aux fondations concernées, pour leur contribution positive aux efforts visant à la lutte contre le paludisme. Le Gouvernement togolais engage instamment les pays donateurs à soutenir davantage le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

M. Tekle (Érythrée) (*parle en anglais*): La délégation érythréenne saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général de son rapport instructif (A/58/136) sur le point 51 de l'ordre du jour, intitulé « Décennie 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique ».

Ma délégation participe à ce débat en espérant que l'examen des trois premières années de ce programme décennal nous permettra d'identifier les obstacles auxquels nous avons été confrontés et les divers moyens que nous pouvons utiliser pour nous en débarrasser ou du moins, tenter de le faire. Elle espère que cet échange d'idées nous permettra, le cas échéant, de réajuster nos programmes et de reconnaître quelles sont nos priorités et nos démarches.

Contrairement au VIH/sida, le paludisme n'est pas une nouvelle maladie épidémique. L'humanité connaît et vit avec cette maladie depuis des

millénaires. Bien qu'heureusement, elle ait été complètement éradiquée de la plupart des régions du monde depuis plusieurs décennies au moins, elle continue, malheureusement, de sévir dans certaines zones et de tuer ou d'affaiblir des segments importants de la population. Pire encore, le paludisme est réapparu dans des régions d'où il avait été éliminé avec succès. La corne de l'Afrique est l'une des régions les plus touchées, en dépit des progrès qui y avaient été réalisés grâce à plusieurs programmes nationaux d'éradication.

Les données statistiques ne sont guère réjouissantes. Dans la plupart des pays de la corne de l'Afrique, y compris l'Érythrée, près de 30 % de la population sont victimes du paludisme. Pire encore, près de 70 % de la population vivent dans des zones de paludisme endémique. En Érythrée, le taux de mortalité des enfants hospitalisés pour cause de paludisme est d'environ 7,4 %.

Les causes de l'existence continue du paludisme peuvent varier d'une région à l'autre. Dans la corne de l'Afrique, la raison principale de cette calamité a été la guerre – une guerre interminable. Le paludisme a eu au moins autant d'incidences que le VIH/sida sur nos économies, et parfois plus, non seulement à cause de ses effets débilissants sur une main-d'oeuvre beaucoup plus large, en particulier parmi les agriculteurs, mais aussi parce que les zones de paludisme endémique ne sont souvent pas propres à l'agriculture. En fait, en Érythrée, c'est le paludisme qui constitue la menace la plus grave.

Ainsi, le paludisme est une menace tant économique que sanitaire qui a eu des incidences sur la programmation du développement socioéconomique dans les pays africains. C'est pourquoi le Gouvernement érythréen a, depuis 1991, abordé ce problème avec tout le sérieux qu'il mérite, lui a accordé une priorité de premier ordre et est déterminé à livrer une lutte incessante contre cette plaie.

Le Gouvernement érythréen a pris notamment les mesures concrètes suivantes dans sa lutte contre le paludisme.

Premièrement, outre des efforts antérieurs, le Ministère de la santé a lancé un programme quinquennal de réduction du paludisme pour la période 2001-2005. L'objectif principal de ce programme holistique adopté par le Ministère est de contrôler de façon significative la propagation continue de la maladie tout en empêchant, en même temps, que de

nouvelles infections se répandent parmi les groupes vulnérables en renforçant la surveillance épidémiologique. Son ambition est de minimiser les effets du paludisme sur les capacités de la population en réduisant la mortalité, la morbidité et la prévalence du paludisme de 80 %, et de réduire l'épidémie de paludisme de 90 % d'ici à la fin de 2005. Dans l'ensemble, le programme suit son cours.

Deuxièmement, le Ministère a mis en place un programme national de contrôle du paludisme qui a formulé les politiques, les plans et les directives de contrôle du paludisme; la coordination et le contrôle des programmes, le suivi et l'évaluation des activités des programmes; et la coordination de l'assistance technique et de la recherche.

Troisièmement, il a formé des auxiliaires sanitaires de village et leur a confié la tâche d'assurer des services de contrôle du paludisme au niveau communautaire. Ces auxiliaires diagnostiquent et soignent les cas de paludisme simples, diffusent des informations pour sensibiliser les populations, mobilisent les communautés pour une gestion de l'environnement et identifient les sites de reproduction des vecteurs se trouvant à proximité des communautés. Tout ceci peut se faire par le biais de réunions de village et de séminaires périodiques assurés par des auxiliaires de village, et par le biais de la coordination de la participation communautaire à des activités hebdomadaires de gestion de l'environnement, notamment le drainage et le comblement des sites de reproduction.

Quatrièmement, par le biais de ses bureaux régionaux et locaux, le Gouvernement fournit à la population qui en a besoin des moustiquaires traitées à l'insecticide. On espère que d'ici à la fin de 2005, chaque ménage disposera d'au moins deux de ces moustiquaires.

Cinquièmement, il a recours à une association médicamenteuse pour le traitement de la maladie à tous les niveaux et il a mis au point un régime de traitement détaillé appelé directives standard de l'Érythrée pour le traitement.

Sixièmement, il mène à bien des activités d'épandage sélectif d'insecticide dans les maisons, en se basant sur les cas précédents de paludisme dans une zone donnée et/ou sur des indications d'une augmentation soudaine du paludisme dans d'autres

régions. Ceci peut, dans certains cas, porter sur des villages entiers des zones touchées.

Septièmement, il procède régulièrement à des tests d'épandage d'insecticide pour déterminer la susceptibilité ou la résistance du vecteur aux insecticides choisis pour lutter contre les vecteurs.

Huitièmement, il a mis au point et largement diffusé du matériel pédagogique et de sensibilisation dans plusieurs langues de l'Érythrée, y compris l'arabe, le tigré et le tigrigna, et a utilisé efficacement à cette fin des programmes de radio et de télévision ainsi que des réunions de village.

Neuvièmement, le Programme de lutte contre le paludisme a également entraîné une coopération étroite entre les différents ministres érythréens concernés, y compris ceux de l'agriculture et de l'environnement, de la terre et de l'eau, ainsi qu'avec le Département de la météorologie, afin d'assurer une bonne surveillance et la mise au point de méthodes de prévision sensibles.

Dans ses efforts visant à enrayer le fléau, le Gouvernement érythéen a fait preuve de coopération et reçu une aide pour son programme de recherche entomologique de l'Agency for International Development des États-Unis, d'un projet de coopération italien, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Initiative « Faire reculer le paludisme », du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour la protection de l'enfant, ainsi que des pays qui appuient le projet de lutte contre les maladies, HAMSET, concernant le VIH/sida, le paludisme, les maladies sexuellement transmissibles et la tuberculose.

L'Érythrée reconnaît cependant que pour réussir, la campagne contre le paludisme doit transcender les frontières nationales et tirer parti de la création de mécanismes, de stratégies et de programmes régionaux efficaces en matière de coopération. Ceux-ci n'ont pas encore été mis en place.

Inutile de dire que le Gouvernement érythéen poursuivra inlassablement les objectifs qu'il s'est fixés dans son plan quinquennal, qui prend fin en 2005. Cette mission est de grande envergure, et nombreux sont les défis et les obstacles rencontrés. Mais ils ne sont pas insurmontables si nous voulons instaurer une paix s'accompagnant de justice, une paix fondée sur un état de droit, une paix respectant les relations de bon voisinage et une paix ancrée dans la bonne foi et la

confiance. Malheureusement, les possibilités d'atteindre ces idéaux semblent bien éloignées.

M. Rajalingam (Fidji) (*parle en anglais*) : Les Fidji félicitent le Secrétaire général de l'excellent rapport publié sous la cote A/58/136 intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique – état de l'application de la résolution 57/294 de l'Assemblée générale ». Elles en appuient les recommandations.

La pandémie du VIH/sida touche tous les recoins de la planète. Ses effets ont été dévastateurs pour les familles, les économies et les gouvernements. Des générations entières risquent d'être perdues avant que nous puissions nous en remettre complètement. De même, cette épidémie anéantit les progrès réalisés sur le plan du développement au cours des dernières décennies. Le paludisme, mentionné moins souvent mais tout aussi intense, fait également des ravages.

Le paludisme continue de frapper notre région en maints endroits. Même si nos statistiques semblent relativement moins alarmantes que dans d'autres régions, elles attirent cependant une attention et des ressources mondiales. Nous ne pensons pas que cet indicateur statistique doive constituer une source d'autosatisfaction dans l'adoption de mesures préventives destinées à empêcher cette maladie de prendre des proportions pandémiques. De même, il ne faut pas, par présomption, laisser le paludisme se répandre dans d'autres pays de la région comme les Fidji, qui ont réussi à éloigner le spectre de cette maladie. La tuberculose constitue malheureusement une maladie dévastatrice qui revient en force.

Nous saluons les efforts intenses de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) visant à enrayer la maladie, ainsi que les initiatives prises par les membres du gouvernement en vue de lutter contre ce fléau. Le rapport de l'OMS publié sous la cote A/58/136 est minutieusement détaillé et chiffré. Nous sommes encouragés de voir que le plan d'action de l'OMS destiné à faire reculer le paludisme est mondial dans sa perspective et comprend tous les pays et toutes les régions, quelle que soit leur taille ou l'étendue de l'endémie. Dans notre région, nous ne doutons pas que le Projet du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme permettra dans une grande mesure d'atteindre les objectifs du programme mondial.

Les pays en développement sont particulièrement vulnérables à l'épidémie. Ils n'ont pas la base industrielle requise pour une production pharmaceutique susceptible de faire face à la demande. Ils n'ont pas non plus de ressources financières immédiates à leur disposition pour acheter les produits pharmaceutiques des fabricants. Comme d'habitude, lorsqu'une maladie atteint des proportions épidémiques, elle s'accompagne également d'infections et de maladies opportunistes souvent mortelles, dont l'effet est tout aussi puissant.

Le rapport de l'OMS nous a amenés à réfléchir sur le sombre tableau que présente la pandémie du paludisme en Afrique. Outre les effets ravageurs du VIH/sida en Afrique, il est évident que l'élimination ou du moins l'atténuation de ces pandémies est tributaire du développement. Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme n'est que l'un des moyens permettant aux pays africains d'accéder aux fonds permettant de lutter contre le paludisme, en fonction de la sévérité de leurs besoins.

La mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique pourrait certainement rendre cette lutte plus agressive. D'autres options de financement comme un échange de créances constituent une base saine d'examen pour l'ONU et l'OMS, en collaboration avec les institutions de Bretton Woods. Le secteur privé et l'industrie doivent encourager ce programme et y participer.

Les contributions des organisations non gouvernementales sont également reconnues. L'aide octroyée par des organisations non gouvernementales comme l'Ordre militaire souverain de Malte pour l'installation de cliniques consacrées à la maladie du sommeil dans le Sud du Soudan à Yei mérite d'être soulignée.

De nombreuses autres maladies contagieuses et évitables touchent les pays en développement. À Fidji, la filariose, la dengue, la lèpre et le diabète ont des effets dévastateurs, et l'incidence de la tuberculose est en hausse. L'OMS et les autres parties prenantes doivent activement se préoccuper des soins, des traitements et de la prévention de ces maladies en amont.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Avec l'avènement de la technologie de l'information et des communications instantanées, notre monde semble être passé d'un état de sensibilisation à l'information et au

savoir à celui d'une surcharge d'information et d'ignorance virtuelle. Par conséquent, nombre de préoccupations qui mériteraient de retenir l'attention de la communauté internationale échappent au public lorsqu'un si grand nombre de questions font l'objet d'une telle concurrence en la matière. La lutte mondiale contre le terrorisme sous toutes ses formes, les guerres récentes en Asie notamment en Afghanistan et en Iraq, celles ravageant le continent africain, ainsi que le fléau croissant du VIH/sida sont quelques unes des questions pressantes qui font disparaître le problème du paludisme du champ de préoccupation du grand public. Par conséquent, il n'est pas surprenant que la maladie continue de représenter une grave menace pour des millions de personnes.

Les efforts de lutte contre le paludisme figurent en bonne place dans les objectifs du Millénaire pour le développement cherchant à inverser l'incidence de cette maladie et d'autres graves maladies et à l'enrayer d'ici à 2015.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 57/294, a proclamé 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique. La résolution préconise l'appui aux recommandations du Secrétaire général figurant dans le document A/57/123. Ce que nous cherchons durant cette réunion et d'autres, c'est une actualisation du statut de l'application des recommandations figurant dans la résolution de l'Assemblée générale.

La mise en oeuvre des recommandations se fera, bien entendu, dans des situations concrètes et les faits sont ici frappants. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire souligne les chiffres troublants concernant en particulier l'Afrique subsaharienne. Il est évident que l'Afrique représente le centre majeur de la crise du paludisme.

À son crédit, l'Afrique a reconnu ce fait. La Déclaration d'Abuja, de 2000, a fixé des objectifs et appelé les États africains et leurs partenaires à allouer de nouvelles ressources – d'au moins un milliard de dollars par an – pour lutter contre la maladie. Le rapport de 2003 sur le paludisme en Afrique a été publié le 25 avril 2003, Journée africaine de lutte contre le paludisme, et a fait le bilan de la situation en ce qui concerne le paludisme.

Il est évident que les fonds mis de côté pour le paludisme doivent s'accroître. La maigre somme de 200 millions de dollars a été dépensée au niveau mondial en 2002, par comparaison avec la somme de 1 milliard recommandée uniquement pour l'Afrique. Mais peut-être plus critique encore que la fourniture même des fonds budgétaires est la nécessité pour les gouvernements africains de s'engager et de renforcer la capacité en main-d'oeuvre. La communauté internationale doit transférer de nouvelles technologies vers les pays en développement, en particulier pour la production de moustiquaires traitées avec des insecticides de longue durée, et trouver les moyens de rendre plus largement disponibles les combinaisons de médicaments contre le paludisme résistant aux multithérapies.

Comme pour le VIH/sida, les rôles tant de la prévention que du traitement occupent une place très importante en ce qui concerne le paludisme. Il semble que des milliers de vies peuvent être sauvées, notamment des vies d'enfants, en utilisant des lits équipés de moustiquaires traitées avec des insecticides. L'usage en est restreint, cependant, du fait du coût élevé de ces moustiquaires. Ces coûts pourraient être diminués par la réduction des tarifs et des taxes prélevés sur celles-ci en Afrique. Grâce à la réduction des prix qui en résulterait, davantage de personnes pourraient se permettre l'achat de moustiquaires, ce qui stimulerait un marché potentiel de production commerciale. Le résultat serait une méthode à bas prix, mais hautement efficace, pour réduire l'incidence du paludisme parmi les utilisateurs de ces moustiquaires.

Le rapport du Secrétaire général est tout à fait positif concernant le potentiel de ces moustiquaires traitées avec des insecticides de longue durée, préalablement imprégnées à l'usine, qui ne requièrent aucun traitement complémentaire tout au long de leur durée de vie évaluée à quatre ou cinq ans. Les moustiquaires représentent une percée majeure dans la prévention du paludisme, mais la production mondiale est inadéquate. Le rapport recommande que 5 à 10 usines supplémentaires soient ouvertes en Afrique en des points stratégiques au cours des prochaines années. Les moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée sont fabriquées avec des polymères dérivés du pétrole, ce qui est encore plus prometteur. Les sociétés pétrolières africaines pourraient être encouragées à mettre ces polymères à disposition, gratuitement ou à faible prix.

L'importance de ces moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée s'accroît considérablement lorsqu'on examine l'immunité et la résistance croissantes des parasites transmettant le paludisme, notamment aux principaux médicaments contre le paludisme, comme la chloroquine. Il est donc indispensable que nous mettions au point de nouveaux traitements. L'Organisation mondiale de la santé recommande l'usage de la thérapie combinant des médicaments à base d'artémisinine (ACT), qui semble être prometteuse, abstraction faite de son coût élevé et d'une expérience opérationnelle limitée en Afrique. Une société pharmaceutique est, semble-t-il, en mesure de mettre à disposition ce traitement ACT au prix coûtant. D'autres doivent suivre, avec les gouvernements donateurs, afin d'explorer des stratégies permettant de réduire autant que possible le coût des traitements ACT.

Pour bien des raisons, la population de l'Afrique subsaharienne doit payer elle-même la prévention et le traitement. Cependant, plus important encore est le fait qu'étant donné le niveau inévitablement faible de connaissance, de sensibilisation et d'informations – tout cela étant lié aux faibles moyens de communication et au bas niveau d'éducation – aucun conseil n'est donné en matière de qualité, de sécurité et d'opportunité. La sensibilisation du public est donc cruciale.

Peut-être, le fait essentiel à noter est-il la conclusion du rapport du Secrétaire général, à savoir que le paludisme est une maladie évitable, traitable et curable. Cela peut être constaté dans de nombreuses régions du monde de niveau d'incidence nulle ou faible, où le paludisme a été éradiqué. Il est possible de réaliser d'importants progrès dans de nombreux pays, simplement en utilisant les outils existants. La mise en place de nouveaux outils, tel qu'un vaccin, doit constamment être soutenue même s'il y faudra peut-être des années. Des progrès sont réalisés, mais ils restent très lents par rapport aux objectifs et aux recommandations. La création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme représente une percée importante et permettra peut-être d'accéder à des fonds aux fins de la lutte antipaludique qui soient à la mesure des besoins. De tels fonds seraient bien dépensés, étant donné que l'analyse macroéconomique indique que le rendement net des capitaux investis dans la lutte antipaludique est considérable, fort supérieur à l'investissement de

départ sur le plan de l'amélioration de la performance économique et de la réduction de la pauvreté.

En conclusion, on travestirait la vérité en débattant de la prévention et du traitement du paludisme en Afrique sans mentionner les remarquables efforts propres à la Fondation Bill et Melinda Gates. S'il est vrai que la Fondation est l'une de celles qui disposent des fonds les plus importants dans le monde, ce qui ressort n'est pas tant la générosité exceptionnelle de ces personnes que l'intensité de leur engagement et de leur intérêt personnel à l'égard des vies et du bien-être des plus pauvres. Comme l'a indiqué un journal américain, les Gates ont largement misé sur des problèmes scientifiques de grande envergure et fort difficiles. Ils ont engagé plus de 126 millions de dollars dans la recherche d'un vaccin contre le sida et ont investi quelque 150 millions de dollars dans la mise au point d'un médicament contre le paludisme. Ils ont récemment fait un long chemin pour se rendre dans un dispensaire reculé du Mozambique pour annoncer le plus grand don de l'histoire dans la recherche sur le paludisme, saisissant l'occasion pour signaler que plus d'un million d'enfants sont victimes du paludisme chaque année, essentiellement en Afrique. Ils ont récemment alloué une subvention de 28 millions de dollars à une immense série de tests pour une technique qui, si elle était couronnée de succès, pourrait réduire de moitié les décès dus au paludisme en Afrique.

Naturellement, beaucoup dans le monde se demandent avec les Gates pour quelles raisons d'autres personnes et leurs gouvernements n'appréhendent pas le problème avec la même urgence que les Gates. Nous espérons que d'autres gouvernements et organisations se joindront à cette noble cause d'éradiquer l'un des fléaux de l'humanité de la surface de la terre.

M. Zenna (Éthiopie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord exprimer ma sincère gratitude et mes remerciements au Secrétaire général pour son rapport détaillé intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/58/136 et Corr.1). Ma délégation souscrit pleinement aux recommandations qui y figurent.

Il va sans dire que l'Afrique, la région la plus marginalisée du monde, souffre de diverses privations économiques et sociales qui coûtent la vie à des millions de personnes chaque année. Et, d'autre part,

on utilise toujours pour décrire les malheurs de ce continent les termes de croissance économique lamentable, de faim, de famine et de maladie.

Quand on parle de maladies en Afrique, il est difficile de ne pas mentionner le paludisme. Même si le paludisme est un problème de santé mondial, il reste la maladie des pauvres, notamment dans l'Afrique subsaharienne. Les grands changements dans le système écologique et épidémiologique qui se produisent fréquemment dans diverses parties du continent, la cessation prématurée ou l'interruption non planifiée de mesures antipaludiques dans des zones exposées à l'épidémie et les mouvements de population liés aux demandes de travailleurs saisonniers, les réfugiés ou la migration pour diverses raisons sont les causes principales de l'explosion de propagation de l'épidémie dans la région.

L'Éthiopie n'est pas différente des autres pays africains qui sont gravement affectés par la maladie. L'épidémie est un problème majeur de santé publique et d'économie en Éthiopie, où 40 millions de personnes courent le risque de contracter la maladie, et où environ 4 à 5 millions de cas sont recensés chaque année. La maladie est en tête de liste des principales maladies mortelles dans le pays et un grand nombre de malades sont soignés en consultation externe. Une sécheresse persistante à grande échelle et la malnutrition qui s'ensuit semblent créer un environnement propice à l'apparition et à la propagation de l'épidémie dans diverses régions du pays. Selon une délégation de haut niveau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui a récemment visité les zones touchées par la sécheresse en Éthiopie, les assauts de l'épidémie de paludisme s'accroîtront dans les deux prochains mois. De plus, selon le même rapport, si les mesures appropriées ne sont pas prises, des dizaines de milliers de personnes mourront certainement de l'épidémie.

Dans un effort pour combattre la propagation de l'épidémie, le Gouvernement essaie, autant que ses ressources le permettent, de prendre les mesures nécessaires. Ne se limitant pas à adhérer à la campagne mondiale de lutte contre le paludisme, il a lancé un programme stratégique national sur cinq ans pour le contrôle du paludisme. En collaboration avec des organisations internationales telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres, des efforts sont en cours pour cibler le segment le plus vulnérable

de la population, à savoir les femmes enceintes et les enfants dans les zones rurales, et pour lancer une plus large campagne de lutte contre la propagation de l'épidémie. Le rapport du Secrétaire général indique que l'« on a maintenant identifié les obstacles entravant l'allocation effective de ressources et la lutte contre le paludisme figure à nouveau à l'ordre du jour des autorités » (A/58/136, par. 21).

En dehors de ce à quoi j'ai fait brièvement référence au début de mon discours concernant les difficultés auxquelles fait face notre continent africain, la douleur et les sacrifices endurés pour surmonter cette situation épouvantable dans la région deviennent insupportables. Consciente de cette menace, la communauté internationale, à l'aube du nouveau millénaire, a pris l'initiative d'atténuer les obstacles majeurs qui empêchent la croissance de la région en fixant divers objectifs de développement. Dans ce but, des maladies qui sont omniprésentes dans la région de l'Afrique ont été identifiées comme une entrave à la prospérité. En conséquence, la communauté internationale a souligné l'importance de la solidarité pour venir à bout du problème. Cet engagement d'atténuer les effets de l'épidémie est consacré dans les objectifs du Millénaire pour le développement. La création du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une entreprise importante et encourageante de la communauté internationale à l'appui des pays pauvres dans leurs efforts pour progresser dans la lutte contre le paludisme. L'Éthiopie, un des bénéficiaires du Fonds mondial, lance un appel à la communauté internationale, en particulier aux partenaires parmi les pays développés, pour qu'ils accroissent le flux d'aide financière au Fonds. Nous estimons qu'une telle coopération est dans la ligne de l'engagement politique de nos partenaires d'aider à réaliser le rêve de mettre un terme à la propagation mondiale du paludisme.

Le Président par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur ce point de l'ordre du jour. L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 51 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Crise mondiale de la sécurité routière

Rapport du Secrétaire général (A/58/228)

Projet de résolution A/58/L.3

Le Président par intérim : Je donne la parole au représentant de l'Oman, qui va présenter le projet de résolution A/58/L.3.

M. Al-Hinai (Oman) (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale examine pour la toute première fois une autre épidémie qui s'étend rapidement, celle des morts et blessés de la circulation routière dans le monde. Le rapport du Secrétaire général (A/58/228) renferme des statistiques alarmantes. Il y a un peu plus de cent ans qu'est survenu le premier décès dû à la circulation routière. Aujourd'hui, environ 3 000 personnes par jour meurent dans le monde du fait des accidents de la route, tandis que des milliers d'autres sont blessés, dont certaines ne pourront plus jamais mener une vie productive. Il est également alarmant que ce fardeau accable de manière disproportionnée les pays en développement où les routes sont chaque jour de plus en plus embouteillées par les véhicules et les piétons.

Mais ne perdons pas espoir. La bataille n'est pas perdue. Nous pouvons remédier à la situation. J'ai bon espoir que nous pourrions contrôler ce fléau. Je suis optimiste pour deux raisons : premièrement, nous avons une compréhension jusqu'à présent inégalée de la dynamique des accidents de la route et, deuxièmement, nous avons un large éventail de mesures efficaces pour les prévenir.

Permettez-moi d'abord de dire un mot sur le taux en augmentation rapide annoncé des décès sur les routes dans le monde en développement. Il s'agit d'un fléau créé par l'homme, et nous comprenons fort bien les raisons pour lesquelles le nombre de morts et de blessés a augmenté dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ce qui rend ce fléau différent du sida et du Syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) est le fait que nous pouvons à la fois comprendre et contrôler ce problème.

Dans les pays en développement, les victimes des accidents de la route sont les personnes les plus vulnérables, les usagers vulnérables de la route. La plupart des victimes, morts et blessés, de la circulation routière sont des piétons, en contraste avec la situation dans les pays développés où les victimes sont principalement les conducteurs et les passagers des automobiles. Grâce aux normes de fabrication plus strictes imposées aux compagnies de construction automobile dans les pays développés, ces passagers et

conducteurs sont en fait très bien protégés par la carrosserie en acier des véhicules dans lesquels ils roulent.

Dans les pays en développement, les piétons et les cyclistes sont les usagers de la route les plus vulnérables; ils ne sont pas protégés. Des mères portant leur bébé traversent entre des autobus, des voitures et des camions qui se déplacent rapidement, alors que les feux tricolores, qui sont rares, sont souvent ignorés même lorsqu'ils existent.

La probabilité qu'une personne soit tuée par une voiture est beaucoup plus grande dans les pays en développement que dans les pays développés. Dans certains pays en développement, les voitures font jusqu'à 200 fois plus de morts que dans les pays développés. De plus, nous savons aussi que les constructeurs automobiles prévoient d'augmenter la production et les exportations à destination des pays en développement. Avec l'augmentation du nombre des véhicules, le nombre des morts et blessés augmentera également, à moins que nous ne prenions des mesures.

À partir de cela, nous pouvons comprendre le taux de croissance de cette épidémie. C'est un fait scientifiquement établi que nous vivons dans un monde dominé par les rapports de cause à effet. Quand nous comprenons les causes, nous pouvons contrôler les effets. Dans ce cas, nous comprenons exactement ce qui se cache derrière les taux croissants de décès, et cela nous donne un avantage pour faire face à ce problème. D'où ma première raison d'optimisme.

La deuxième raison de mon optimisme est la nouvelle façon de concevoir la sécurité routière. Historiquement, on pensait que pour prévenir les décès causés par les accidents de la circulation, il fallait tout simplement mettre en garde les conducteurs et les piétons. Nous pensions que la prévention signifiait faire mieux connaître à la population et l'informer des procédures de sécurité. Vu sous cet angle, l'éducation était vraiment le seul outil de prévention dont nous disposions. Nous nous rendons maintenant compte que nous pouvons prendre bien d'autres mesures et que la responsabilité n'incombe pas seulement aux individus mais qu'elle devrait être une responsabilité partagée par plusieurs secteurs et à divers niveaux dans nos pays.

Une approche plus élaborée de la sécurité routière a été développée, une qui reconnaît que le conducteur, le véhicule et l'infrastructure sont trois composantes

d'un système dynamique. Cette approche reconnaît qu'il y a encore beaucoup à faire pour empêcher les accidents de la circulation. Une approche systématique vise donc à identifier toutes les sources d'erreur et de conception pouvant entraîner des accidents afin d'essayer d'en atténuer les conséquences. Cette approche systématique suggère qu'en premier lieu, nous pouvons examiner les routes et y apporter des modifications. Par exemple, les piétons et les personnes qui se déplacent au moyen de véhicules non-motorisés ne sont pas séparés du flot rapide de circulation. De nombreuses routes ne sont pas pourvues de barrières ni même d'une ligne blanche au milieu pour séparer les voies de circulation. Les communautés doivent être dotées de routes contournant les villages ou les villes, plutôt que de les traverser. L'angle mort qui limite la visibilité peut être éliminé et des bandes sonores peuvent être installées sur les routes afin de réduire la vitesse.

Ensuite, nous pouvons apporter des changements dans la conception des véhicules. De nombreux véhicules sont très anciens et n'ont pas les caractéristiques de sécurité telles que les colonnes de direction escamotables et le bloc avant absorbant l'impact comme un accordéon. Ces caractéristiques – et d'autres telles que les ceintures de sécurité, les sièges de sécurité pour enfants, les coussins gonflables et les phares pour augmenter la visibilité – peuvent s'ajouter aux modifications apportées à la partie avant du véhicule pour minimiser les blessures infligées aux piétons.

Nous pouvons également évaluer le comportement humain et le changer. Des lois peuvent être rédigées et appliquées afin de sanctionner sévèrement les conducteurs pour excès de vitesse ou pour avoir conduit sous l'emprise de drogues ou d'alcool. Les lois et leur respect peuvent être appuyés des plus hautes sphères du gouvernement aux communautés, et enseignés dès le plus jeune âge à l'école.

Au nom de ses auteurs – Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Chine, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Iran (République islamique d'), Koweït, Liban, Malaisie, Pakistan, Panama, Qatar, République arabe syrienne, Soudan, Suisse, Tunisie, Yémen et Oman – j'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Crise mondiale de la sécurité routière » et publié sous la cote

A/58/L.3. Depuis la publication du projet de résolution, les pays suivants se sont ajoutés à la liste des auteurs : Argentine, Arménie, Belgique, Costa Rica, Cuba, Fédération de Russie, France, Grèce, Islande, Italie, Kenya, Nauru, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, Singapour et Trinité-et-Tobago.

Afin de faire mieux saisir l'ampleur du problème des blessures causées par des accidents de la circulation, les auteurs demandent la tenue d'une séance plénière de l'Assemblée générale, le 14 avril 2004, qui réunira les représentants des gouvernements et des experts pour débattre de la question. Cette séance se tiendra en marge de la célébration de la Journée mondiale de la santé, le 7 avril 2004, à l'occasion de laquelle l'Organisation mondiale de la santé publiera son rapport mondial sur la prévention des blessures causées par les accidents de la circulation.

Parallèlement à cette séance plénière, les auteurs demandent qu'une rencontre soit organisée pour permettre au secteur privé, aux organisations non gouvernementales concernées, aux membres de la société civile et aux autres parties intéressées d'échanger des informations sur les pratiques optimales en matière de sécurité routière. Les auteurs invitent également le Conseil économique et social à faciliter l'échange d'informations sur les pratiques optimales en matière de sécurité routière ainsi que l'élaboration de recommandations sur les moyens de limiter le nombre de blessures causées par les accidents de la circulation. On s'attend à ce que tant l'échange d'informations entre les commissions régionales du Conseil économique et social et les autres organisations et institutions spécialisées du système des Nations Unies que les vues exprimées lors de la réunion du 14 avril 2004 constitueront la base d'un rapport du Secrétaire général qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

Je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux représentants qui ont pris part aux nombreuses réunions officielles que nous avons tenues et qui ont fait des suggestions constructives, présenté des amendements et offert leurs conseils.

J'ai l'honneur de recommander le projet de résolution A/58/L.3 pour adoption par l'Assemblée générale.

Pour terminer, les accidents de la circulation catastrophiques ne sont pas nécessairement une conséquence du développement. Les véhicules motorisés représentent un progrès pour les populations et permettent de nous développer économiquement et en tant que société. Veillons à ce qu'au moment où nos nations assurent le transport des personnes et des biens pour encourager le développement et le commerce, nous le faisons en toute sécurité. Aux yeux de ma délégation, c'est une formidable occasion pour nous tous d'atteindre cet objectif – une occasion de contribuer à la vie des hommes, des femmes et des enfants dans le monde.

M. Suhaili (Malaisie) (*parle en anglais*) : D'emblée, ma délégation voudrait rendre hommage à la délégation omanaise pour son initiative visant à inscrire cette importante question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous adressons notre reconnaissance sincère en particulier à l'Ambassadeur Fuad Al-Hinai, Représentant permanent du Sultanat d'Oman auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour ses efforts inlassables et son dévouement en vue d'examiner cette question. Ma délégation voudrait également saluer le rôle et les contributions à cette initiative des États Membres, des institutions compétentes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des membres de la société civile. Nous nous félicitons de la publication du premier rapport du Secrétaire général (A/58/228) intitulé « Crise mondiale de la sécurité routière ». Nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport, dont la plupart ont été ou sont mises en oeuvre par la Malaisie.

Selon les statistiques compilées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les accidents de la circulation ont provoqué dans le monde la mort de plus d'un million de personnes et ont causé des blessures et des invalidités à plus de 10 millions d'autres personnes chaque année. En 2000, les accidents de la circulation arrivaient au neuvième rang parmi les principales causes de mortalité. Une situation si horripilante affecte aussi bien les pays développés que les pays en développement. Toutefois, 88 % de ces décès et de ces traumatismes se sont produits dans les pays en développement. De plus, on estime qu'au moins 6 millions de personnes mourront et 60 millions d'autres seront blessés ou invalides dans les pays en développement au cours des 10 prochaines années par suite des accidents de la circulation. Ces chiffres

méritent une attention sérieuse et urgente ainsi qu'un effort concerté afin de s'attaquer à cette cause largement évitable de décès et de traumatismes et d'inverser la tendance.

Plus de 200 000 accidents de la circulation ont été recensés en Malaisie pour la seule année 2002. Ceux-ci ont fait près de 6 000 morts, ce qui représente un taux de mortalité de 4,9 pour 10 000 véhicules immatriculés. L'impact de ces accidents sur le produit national brut s'est donc élevé à 1,42 milliard de dollars.

Le Gouvernement malaisien s'est depuis longtemps engagé dans des efforts soutenus pour résoudre ce problème, afin de sauver des vies et de préserver des ressources précieuses dont notre pays a besoin pour son développement. Le Conseil national de la sécurité routière de Malaisie a été créé en 1962. Le Gouvernement malaisien continue à agir par le biais de ce Conseil avec diverses initiatives destinées à réduire le nombre d'accidents et à promouvoir une sensibilisation aux questions de sécurité routière parmi les usagers de la route et le grand public. Le Conseil s'est fixé pour objectif de réduire le taux de mortalité à 4 pour 10 000 véhicules immatriculés d'ici à 2010. En vue de cet objectif, la Malaisie a lancé en 1997 une campagne nationale de sécurité routière, fondée sur trois piliers que sont la sensibilisation, l'application des règlements et l'amélioration technique des véhicules (les « trois E » en anglais, pour *education, enforcement and engineering*). Cette campagne s'est révélée très efficace et a permis de faire tomber le nombre de tués malaisiens sur les routes à 5 886 en 2002. La Malaisie va continuer à déployer des efforts vigoureux pour faire encore baisser ce chiffre.

En plus de ses efforts au niveau national, la Malaisie participe activement, aux niveaux régional et international, à la formulation de stratégies pour le développement et l'entretien à long terme des infrastructures routières. Entre autres objectifs, ces stratégies visent à réduire le nombre d'accidents de la route en construisant des infrastructures de meilleure qualité, plus sûres et d'utilisation plus facile, et en assurant l'entretien efficace de celles-ci. La Malaisie participe au partenariat mondial pour la sécurité routière (Global Road Safety Partnership) du Groupe de la Banque mondiale, à l'Association mondiale de la route, à la Commission du transport terrestre et de la sécurité de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'Association d'ingénierie routière

d'Asie et d'Australasie et le Sous-groupe de travail de l'ANASE sur le transport routier et la sécurité routière. Nous sommes convaincus que les consultations menées au sein de ces instances, parmi d'autres, et les expériences que nous y avons glanées, font avancer les efforts collectifs pour traiter ces questions aux niveaux régional et international. Ceci s'accorde également avec l'une des conclusions du rapport du Secrétaire général soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

Nous ne pouvons qu'être gravement préoccupés par les statistiques de morts, de blessés et de handicapés dus aux accidents de la route. Elles pèsent sur notre conscience humaine et nous préoccupent, en raison de leurs multiples impacts sur le bien-être économique et social de nos sociétés. La perte même d'une seule vie humaine a un effet néfaste cumulatif sur les individus, les familles et la société toute entière, de même que les handicaps provoqués par les accidents de la route. Il est toujours déchirant d'apprendre la perte d'amis chers ou de membres de sa famille – que ce soit un adolescent participant à une course de motos illégale dans les rues de Kuala Lumpur, une famille rentrant de vacances quelque part en Grèce ou un bus chargé de voyageurs qui s'écrase dans un ravin quelque part au Pakistan. De tels accidents bouleversent immédiatement les cellules familiales et sociales, à la fois affectivement et psychologiquement. Ils ont ensuite un effet progressif sur la communauté plus étendue et sur l'ensemble du pays, en raison des pertes humaines, économiques et sociales causées.

D'après des études menées par l'Organisation mondiale de la santé, l'université de Harvard et la Banque mondiale, on estime qu'en l'absence de mesures corrigeant l'évolution actuelle, les accidents de la route seront devenus en 2020 la seconde cause de mortalité et d'incapacité dans le monde. Il me semble donc particulièrement pertinent d'avoir inscrit ce sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, surtout lorsque l'on sait que la sécurité routière sera le thème de la Journée mondiale de la santé 2004. La Malaisie appuie l'adoption de ce thème pour marquer le début d'une campagne mondiale en faveur de la sécurité routière. Nous soutenons également le projet de résolution soumis à l'Assemblée sur ce point de l'ordre du jour.

Les accidents de la route ont affecté, et continuent d'affecter, chacun d'entre nous d'une façon ou d'une autre. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer pour piloter les efforts

internationaux visant à remédier à ce problème de santé publique, qu'il est tout à fait possible de prévenir mais dont les effets sont dévastateurs. Soyez assurés que, dans la mesure de nos moyens et de nos capacités, la Malaisie se tient prête à apporter sa contribution à ces efforts.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie l'examen par la présente session de l'Assemblée générale du point de l'ordre du jour intitulé « Crise mondiale de la sécurité routière ». Je profite de cette occasion pour faire part de notre gratitude à la Mission permanente de l'Oman pour cette initiative. Je souhaite aussi remercier le Secrétaire général Kofi Annan pour le rapport utile (A/58/228) qu'il a soumis à l'Assemblée générale au titre de ce point de l'ordre du jour.

D'après le rapport du Secrétaire général, les accidents de la circulation constituent actuellement une crise mondiale en matière de santé publique. En 2000, les accidents de la circulation ont causé la mort de 1,26 million de personnes dans le monde. Ils représentaient 2,2 % de la mortalité totale dans le monde et occupaient le neuvième rang parmi les principales causes de mortalité et de morbidité humaine. D'après des prévisions de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les traumatismes dus aux accidents de la circulation pourraient devenir la troisième cause de décès et d'incapacité en 2020, avant le VIH/sida et le paludisme.

Une source de préoccupation est que les pertes subies par les pays en développement à la suite d'accidents de la circulation dépassent de loin celles des pays développés. Sur les 1,26 million de tués sur les routes en 2000, environ 1,04 million l'ont été dans des pays en développement, ce qui représente une proportion de 88 % du nombre total, contre 12 % dans les pays développés. Face à cette situation grave, il est raisonnable que la communauté internationale renforce sa coopération et tente d'améliorer la sécurité routière dans tous les pays, et particulièrement dans les pays en développement. Dans ce contexte, j'aimerais aborder quatre points.

Premièrement, garantir la sécurité routière exige une démarche systématique qui prend en compte les êtres humains, les véhicules, les routes, ainsi que des facteurs d'environnement et de gestion. Lorsqu'ils établissent des lois, des politiques et des mesures pour éradiquer les causes des accidents de la route, les pays

doivent adopter une vue d'ensemble de la situation et prendre en compte un large éventail de facteurs.

Deuxièmement, étant donné que les gouvernements nationaux portent la responsabilité première de la sécurité routière, ils doivent donner la priorité à la prévention. Pour cela, ils doivent s'appuyer sur la participation et la collaboration de tous les secteurs de la société; sensibiliser davantage aux questions de sécurité les services gouvernementaux concernés, ainsi que les instances responsables du transport et le grand public; et enfin garantir la sécurité sur les routes.

Troisièmement, il est impératif de renforcer de façon efficace la coopération internationale. Les pays doivent accroître leurs échanges d'information, apprendre les uns des autres et unir leurs efforts en vue d'améliorer la sécurité routière. Parce que les pays en développement souffrent de contraintes économiques et doivent encore perfectionner leur infrastructure et leurs techniques de gestion, la communauté internationale doit leur fournir l'assistance financière et technique requise, y compris en matière de gestion.

Quatrièmement, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), qui a pour lourde responsabilité de préserver la santé de tous, doit jouer un rôle important dans la réponse à ce problème. Nous avons noté avec satisfaction que l'OMS a choisi le thème de la sécurité routière pour la Journée mondiale de la santé 2004. Nous espérons que les manifestations organisées à l'occasion de la Journée mondiale de la santé permettront de redoubler l'attention du public sur la sécurité routière dans tous les pays, et contribueront ainsi à rendre la circulation routière plus sûre et plus agréable.

La Chine est un pays en développement. Parallèlement à la croissance saine et soutenue qu'a enregistrée l'économie chinoise ces vingt dernières années, la construction routière et l'industrie automobile ont progressé de manière spectaculaire en Chine. Des questions comme la manière d'améliorer les conditions de sécurité routière, d'accélérer la législation en matière de sécurité routière, d'accroître les investissements pour les équipements de sécurité routière, sur les autoroutes et en ville, d'intensifier la formation et l'éducation à la sécurité des conducteurs, de renforcer davantage les mécanismes de prévention des accidents de la route et de moderniser les soins et la rééducation des victimes d'accidents de la route sont

des défis majeurs que le Gouvernement chinois doit relever. Nous comptons pour cela renforcer notre coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et d'autres organisations et institutions internationales, tirer parti de l'expérience d'autres pays et atteindre de nouveaux sommets en matière de renforcement des capacités de sécurité routière.

M. Vargas (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais remercier la Mission permanente d'Oman auprès des Nations Unies d'avoir pris cette importante initiative.

Aux premiers temps de l'automobile, certains se moquaient de ces véhicules si lents, leur criant au passage d'y atteler un cheval. D'autres, en revanche, se réjouissaient à l'idée que cette machine révolutionnaire mettrait fin au comportement irresponsable des cochers dévalant les rues au grand galop, au péril des piétons. Plus d'un siècle s'est écoulé depuis et les sarcasmes aussi bien que les illusions ont été littéralement écrasés par la crise presque ingérable de la sécurité routière qui touche, à divers degrés, tous les pays du monde et dont les conséquences s'expriment au travers de statistiques fort alarmantes.

La réalité est que l'on compte chaque année environ 30 millions de personnes handicapées et plus de 3 millions de morts par suite des accidents de la circulation. Ces chiffres font des accidents de la route la première cause de diminution de l'espérance de vie. Les accidents de la route coûtent, chaque année, 500 milliards, en soins médicaux et entraînent une perte de productivité d'environ 1 % du produit national brut des États. Mais, toutes ces statistiques n'évoquent en rien l'ampleur des tragédies individuelles et familiales qui résultent des accidents de la circulation, dont nous avons tous été, ou risquons tous d'être victimes.

Les accidents de la route génèrent et amplifient des manifestations de violence complexes. Ils nuisent à l'économie et à l'environnement et ont des effets physiques et psychologiques ravageurs sur les êtres humains, ainsi que sur des valeurs sociales et culturelles comme la sécurité et la solidarité et sur les efforts pour améliorer la qualité de vie.

Il y a bien longtemps que le manque de sécurité routière a cessé d'être un problème pour le seul monde développé ou un phénomène limité aux grands centres urbains. Dans mon pays, par exemple, le nombre de véhicules motorisés par habitant augmente de manière exponentielle, multipliant ainsi les risques d'accidents

de la route et entraînant une hausse inquiétante des émissions de gaz toxiques. Entre 1981 et 2002, le nombre de décès survenus sur le lieu d'un accident de la route a augmenté de 243 %. Même si le pourcentage de décès causés par les accidents de la route a progressivement diminué, cette réduction n'est pas tant liée à la baisse nette du nombre de morts qu'au fait qu'il y a, aujourd'hui, de plus en plus d'accidents non mortels. Le nombre des accidents de la circulation a doublé ces 10 dernières années, atteignant 64 440 en l'an 2002. Pour une nation comptant moins de 4 millions d'habitants, de tels chiffres montrent clairement que l'absence de sécurité routière est un très grave problème de santé publique et un très grave problème social qui touche principalement les enfants, les étudiants et la majorité de la population active.

Pendant des générations, les stratégies de sécurité routière ont suivi le modèle traditionnel dit des « quatre S ». Ce modèle reprend, en espagnol, les quatre termes anglais correspondant au respect de la loi, à l'infrastructure, à l'éducation et à l'urgence, autrement dit, il repose sur l'application de lois concernant ces quatre domaines. Toutefois, il est nécessaire d'élargir ce modèle traditionnel pour y inclure de nouvelles stratégies complémentaires. Au Costa Rica, les autorités responsables de la circulation routière déploient des efforts acharnés pour recentrer leur travail et obtenir des résultats meilleurs et plus concrets.

À cet égard, mon pays a incorporé plusieurs éléments nouveaux à ses efforts pour parvenir à une plus grande sécurité routière, dans le cadre d'une approche qui englobe diverses perspectives, politiques, stratégies, ressources et connaissances. Il s'avère que pour promouvoir la sécurité routière, il est indispensable de prendre en considération les spécificités géographiques, démographiques, culturelles et climatiques. Il est aussi fondamental d'associer les gouvernements locaux, la société civile et le secteur privé à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques de sécurité routière. Gérer la sécurité routière au plan local doit conduire à la mise en pratique, par les usagers du réseau routier eux-mêmes, de méthodologies participatives en vue de l'élaboration, de l'application, de la surveillance, du contrôle et de l'évaluation de plans et programmes de sécurité routière tenant compte des conditions locales. En outre, compte tenu de la nature changeante du problème de la sécurité routière, il est nécessaire de

décentraliser le processus de prise de décisions politiques, techniques et financières.

Je voudrais tout particulièrement insister sur l'importance de donner à l'infrastructure routière un visage humain. Dans le processus de prise de décisions concernant la réalisation d'ouvrages d'art, il est fondamental de tenir compte des particularités et des besoins spécifiques des utilisateurs les plus vulnérables du réseau de transport. Entre autres choses, une sécurité routière durable requiert le développement d'un réseau routier correspondant aux capacités des utilisateurs de ce réseau. Dans ce contexte, un réseau routier ne devrait jamais dépasser les capacités de ses usagers les moins habiles. Voilà une idée qui mérite réflexion.

Depuis ses premières heures, l'automobile a été conçue comme un outil au service de l'homme, lui permettant d'économiser son temps, son énergie physique et ses ressources économiques, non comme une fin en soi, et encore moins comme une arme de destruction massive. Unissons donc nos efforts pour faire en sorte que la circulation routière redevienne un moyen sûr et rapide d'atteindre une destination et cesse d'être une menace constante pour l'être humain, adulte ou non.

Pour terminer, outre ma gratitude au Secrétaire général pour son rapport sur la crise mondiale de la sécurité routière (A/58/228), je voudrais une fois de plus transmettre mes remerciements à la délégation d'Oman pour avoir pris l'initiative de préparer un projet de résolution sur la question, que nous sommes fiers de coparrainer.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays adhérents, Chypre, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie et Slovénie, les pays associés, Bulgarie, Roumanie et Turquie, et les pays membres de l'Association européenne de libre-échange, Islande et Liechtenstein, souscrivent à cette déclaration.

L'Union européenne se félicite du rapport du Secrétaire général (A/58/228) sur la crise mondiale de la sécurité routière, qui renforce la sensibilisation à l'impact sanitaire et au coût économique et social des accidents de la route et des dommages corporels qui en résultent. L'ampleur du problème posé par les traumatismes dus aux accidents de la circulation est mise en évidence par les chiffres cités dans le rapport

de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Il en ressort également que ce problème de santé publique a de graves retombées sur les pays à revenu faible ou intermédiaire et qu'il pose un obstacle considérable à la réalisation du développement durable.

Malgré la gravité de ce problème de santé publique, nous sommes convaincus qu'il est possible de prévenir et de réduire les traumatismes dus aux accidents de la circulation. Les accidents de la route peuvent être évités et leur impact sur la société réduit grâce à l'engagement politique des gouvernements nationaux.

De plus, nous pouvons faire davantage à l'échelle internationale pour résoudre ce problème. À cette fin, nous prions instamment le système des Nations Unies de soutenir l'élaboration de politiques de sécurité routière et de promouvoir l'intégration de la sécurité routière dans toutes les politiques nationales pertinentes – notamment, celles axées sur les femmes, les enfants et les personnes âgées – dans le cadre général du développement durable. Il conviendrait de prier le Programme des Nations Unies pour le développement, l'OMS, la Banque mondiale et l'UNICEF, ainsi que les banques régionales de développement, d'y contribuer de façon décisive à travers le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le système des Nations Unies peut également apporter son concours à la collecte de données, qui est fondamentale. À cet égard, l'Union européenne se réjouit que l'OMS ait choisi la sécurité

routière comme thème de la Journée mondiale de la santé, qui sera célébrée à Paris le 7 avril 2004.

L'Union européenne attache une grande importance au problème de la sécurité routière. En témoigne la récente adoption, par la Commission européenne, du Programme d'action pour la sécurité routière 2003-2010, qui vise à réduire de moitié le nombre de tués par an sur la route dans les pays de l'Union d'ici à 2010. Ce même programme d'action prévoit la création d'un observatoire européen de la sécurité routière au sein de la Commission.

Le problème de la sécurité routière est inscrit à l'ordre du jour de l'Union européenne. Les ministères des transports des États membres de l'Union européenne se réuniront dans quelques jours à Vérone, en Italie, afin de débattre des lignes d'action à suivre en priorité pour améliorer et harmoniser les normes de sécurité en Europe.

L'Union européenne estime que, bien qu'il s'agisse d'une tâche difficile, les États Membres ont le devoir moral de mettre en oeuvre une politique de sécurité routière efficace afin de sauver des vies humaines.

Pour terminer, je voudrais dire à titre national que l'Italie est prête à joindre la liste des coauteurs du projet de résolution A/58/L.3, sur la crise mondiale de la sécurité routière.

La séance est levée à 18 h 5.